FONDAZIONE BRUNO KESSLER
BIBLIOTECA

HEYJOE

RAYMOND-JOSEPH LOENERTZ, *Les dominicains byzantins Theodore et Andre Chrysoberges et les negociations pour l'union des Eglises grecque et latine de 1415 a 1430*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), vol. 9, (1939), pp. 5-61.

Url: https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale HeyJoe - History, Religion and Philosophy Journals Online Access. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

Il materiale sul sito HeyJoe è disponibile sotto licenza CC BY-NC-ND 4.0: può essere scaricato, stampato e condiviso per uso non commerciale, con attribuzione e senza modifiche.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the HeyJoe portal - History, Religion, and Philosophy Journals Online Access. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.

The material on the HeyJoe site is available under the CC BY-NC-ND 4.0 license: it can be downloaded, printed, and shared for non-commercial use, with attribution and without modifications.

FONDAZIONE BRUNO KESSLER
BIBLIOTECA

HEYJOE

Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito HeyJoe, compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza Creative Commons Attribuzione–Non commerciale–Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

Copyright notice

All materials on the HeyJoe website, including the present PDF file, are made available under a Creative Commons Attribution–NonCommercial–NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.

LES DOMINICAINS BYZANTINS THÉODORE ET ANDRÉ CHRYSOBERGÈS ET LES NÉGOCIATIONS POUR L'UNION DES ÉGLISES GRECQUE ET LATINE DE 1415 À 1430

PAR

R. LOENERTZ O. P.

I - Les frères Chrysobergès jusqu'à leur arrivée au concile de Constance

Les négociations laborieuses qui précédèrent la réunion du concile œcuménique de Ferrare-Florence en 1438-1439 s'étendirent sur les sept premières années du pontificat d'Eugène IV après avoir duré déjà tout le temps de celui de Martin V. Le cinquième centenaire de la célèbre assemblée nous offre l'occasion d'examiner à nouveau une phase peu étudiée des négociations préliminaires et de mettre en lumière la part qu'ont pu y prendre deux dominicains, Byzantins d'origine, les frères Théodore et André Chrysobergès. — Les recherches de S. E. le cardinal G. Mercati sur Démétrius Cydonès et le cercle de Grecs catholiques qui s'était formé autour de l'illustre écrivain byzantin, traducteur de s. Thomas d'Aquin, ont jeté une lumière inattendue sur les destinées de quatre dominicains grecs qui se rattachent à ce groupe: fr. Manuel Calécas et les trois frères Chrysobergès, Maxime, Théodore et André [1]. L'actuel bibliothécaire de la sainte Église romaine découvrit, dans un certain nombre de manuscrits du vieux fonds de la bibliothèque des papes, des écritures de Démétrius Cydonès, de son frère Prochore Cydonès, de Manuel Calécas et de Maxime Chrysobergès. Étrangement mêlés entre eux ces précieux autographes semblaient être entrés ensemble à la

[1] G. Mercati, Notizie di Procoro e Demetrio Cidone... Manuele Caleca etc., Studi e Testi 56, Città del Vaticano 1931.

bibliothèque vaticane. Un document des archives pontificales finit par donner sur ce point des renseignements aussi clairs qu'on les pouvait souhaiter, révélant en même temps que des liens de parenté très étroits unissaient entre eux fr. Maxime, fr. Théodore et fr. André.

Le 16 février 1430 Martin V accueillit favorablement une demande que lui adressait l'évêque-élu de Sutri, André de Constantinople. Ce personnage, qui était maître en théologie, maître du palais apostolique et profès de l'ordre des frères prêcheurs, venait de perdre son frère, Théodore, évêque d'Olénus, profès, comme lui, de l'ordre des prêcheurs. André demandait que le pape lui assurât, comme au plus proche héritier, la possession des biens du défunt contre toute revendication de l'ordre et des collecteurs pontificaux. Parmi ces biens on mentionne spécialement une collection de livres grecs et latins provenant en grande partie de la succession de deux autres dominicains, dont l'un, fr. Maxime, était le propre frère de Théodore et d'André; l'autre était fr. Manuel Calécas [2].

Les trois frères Maxime, Théodore et André appartenaient à la famille byzantine des Chrysobergès (Chrysovergis, Χρυσοβέργης) dont le nom apparaît dès le XI[e] siècle et est encore porté de nos jours. Les documents conservés prononcent très rarement le nom de famille de nos trois dominicains. Il paraît dans la souscription de deux manuscrits du *Discours aux Crétois* de fr. Maxime [3] et figurait aussi dans la bulle du 10 avril 1418 par laquelle le pape Martin V éleva fr. Théodore à l'évêché d'Olénus en Achaïe [4]. Nous ne nous occuperons pas de fr. Maxime qui ne fut pas mêlé aux événements qui font l'objet de nos investigations. — Fr. Théodore paraît pour la première fois dans un acte de Raymond de Capoue maître général des prêcheurs, du 10 juin 1396, l'assignant pour trois ans au couvent de Pavie comme étudiant en philosophie. Simultanément le maître y envoyait fr. Maxime pour faire sa théologie [5]. Une lettre

---

[2] Mercati, Notizie, pp. 100-101, 482-483, 490-492.

[3] Vat. Graec. 1093, fol. 87[r] et Ambr. Graec. 150. Ce dernier manuscrit indique en plus que Maxime Chrysobergès était dominicain. Mercati, Notizie, p. 103 n. 3.

[4] Mercati, Notizie, p. 482.

[5] Th. Käppeli, Registrum Litterarum Raymundi de Vineis Capuani, MOPH XIX, p. 225 n° 38.

du célèbre rhéteur byzantin Manuel Chrysoloras, adressée à fr. Maxime, se termine par un salut à fr. Théodore, *ἔρρωσο ἅμα τῷ χρυσῷ Θεοδώρῳ* [6]. Dans cette lettre l'érudit grec annonce à fr. Maxime qu'il vient de terminer la version grecque des oraisons du missel dominicain qu'il avait entreprise à sa demande. La lettre paraît remonter aux années 1398-1399, quand les deux Chrysobergès se trouvaient à Pavie tandis que Chrysoloras enseignait la langue et la littérature grecques à l'université de Florence. En effet dès 1398 fr. Maxime se préoccupait de la traduction du missel dominicain en grec, puisque, le 25 février de cette année-là, il se fit autoriser par le pape Boniface IX à célébrer la messe en grec mais selon le rit dominicain [7]. Dans une autre bulle du même jour, autorisant fr. Maxime à fonder en pays grec un couvent de son ordre, il est dit subsidiairement que ce dominicain était un Grec converti [8]. Sylvestre Syropoulos en dit autant de fr. André et c'est donc sûrement aussi le cas de leur frère Théodore, malgré le silence des documents conservés [9]. Nous ignorons les circonstances de la conversion des trois Chrysobergès. Mais, étant donné que fr. Maxime était ami de Manuel Calécas et de Manuel Chrysoloras, et qu'il était comme eux disciple de Démétrius Cydonès, il paraît probable que nos trois frères subirent directement ou indirectement l'influence de ce dernier [10].

Vraisemblablement fr. Théodore Chrysobergès ne quitta pas l'Italie avant d'avoir terminé, à Pavie ou ailleurs, ses études phi-

---

[6] Marcian. Graec. 37, fol. 112^{r}-114^{v}; Marcian Graec. 38, fol. 83^{v}-85^{r}. J'ai copié et compte publier cette lettre, seule inédite de celles que nous connaissons de Chrysoloras.

[7] Sur la traduction du missel dominicain en grec cf. Mercati, Notizie, pp. 102-103, 491-492. La bulle de Boniface IX du 25 février 1398 dans BOP II, p. 370 et dans Studi bizantini e neoellenici, 4, 1935, p. 315.

[8] « Tu qui, ut asseris, relictis erroribus ipsis (= Grecorum), in quibus ab infantia instructus, et salubri ductus consilio predicte catholice fidei puritatem professus fuisti » BOP II, p. 369. Studi bizantini, 4, p. 314.

[9] Voir plus loin p. 30 s. le témoignage de Syropoulos.

[10] Les relations étroites entre Maxime Chrysobergès, Manuel Chrysoloras et Manuel Calécas résultent clairement de la correspondance inédite de ce dernier, conservée dans le Vat. Graec. 1879, que j'ai copiée et compte publier, au moins en partie. Voir aussi la lettre latine de Calécas dans Mercati, Notizie, pp. 107-109. Ibid., p. 101 sur les relations entre Maxime Chrysobergès et Jean Chrysoloras, neveu de Manuel.

losophiques et théologiques. Puis il s'en retourna en Orient où il devint, entre 1406 et 1415, vicaire général de la congrégation dominicaine dite « Société des Frères Pérégrinants pour le Christ » [11]. A ce titre il avait sous ses ordres un groupe considérable de couvents dominicains situés les uns dans la mer Égée (Chios et Mytilène), les autres dans la mer Noire (Caffa et Trébizonde), dans les principautés danubiennes (Siret), en Galicie (Lwów etc.) en Podolie et en Ukraine (p. ex. Kiev). Le centre administratif de la congrégation était au couvent Saint-Dominique de Péra-Galata, faubourg génois de Constantinople. Fr. Théodore était donc le supérieur majeur de presque tous les dominicains d'Orient, et il n'y a rien d'étonnant que nous le retrouvions en Pologne, puisque sa juridiction s'étendait sur de nombreux couvents dans les provinces orientales de l'état polono-lithuanien. Le 29 août 1415 Ladislas Jagiełło, roi de Pologne, lui délivra des lettres de recommandation aux pères du concile de Constance où fr. Théodore voulait se rendre et où nous le retrouverons au mois d'octobre de la même année.

André Chrysobergès, beaucoup plus connu que ses frères [12], était sans doute plus jeune qu'eux puisqu'il survécut d'un quart de siècle environ à fr. Théodore. Il mourut en effet aux approches de l'an 1456, comme archevêque de Nicosie en Chypre [13]. Dans les

---

[11] En 1406 le vicaire général de la Société des frères pérégrinants était fr. Pierre *de Terrena,* comme il ressort d'une charte publiée dans W. Abraham, Jakób Strepa, Kraków 1908, pp. 110-112. Par contre les lettres du roi de Pologne, Ladislas Jagiełło, du 29 août et du 18 octobre 1415 donnent le titre à fr. Théodore. Voir plus loin p. 18. La lettre du 18 octobre, publiée par A. Bzovius, Annales ecclesiastici, ad 1415, p. 455, fit croire au P. J. Quétif que fr. Théodore était Polonais; SOP I, p. 758.

[12] Quétif-Echard, SOP I, pp. 801-803. A. Touron, Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique, 3, Paris 1746, pp. 264-286. Trompés par Syropoulos ces auteurs ont cru que fr. André était archevêque de Rhodes (*archiep. Colossensis*) dès 1414 et ils l'ont identifié à tort avec André évêque de Kalocsa-Bacs (*Colocensis*) en Hongrie. P. Mandonnet, article André de Constantinople, dans Dict. de Théol. cath., t. I, Paris 1909, col. 1181-1182. H. M. Laurent, L'activité d'André Chrysobergès O. P. sous le pontificat de Martin V, Échos d'Orient, 34, 1935, pp. 414-438. On peut négliger les autres travaux modernes parce que les auteurs, voulant corriger Quétif-Echard et Touron, sont tombés dans d'autres erreurs qu'ils auraient pu éviter en lisant attentivement les textes cités par leurs devanciers. — Cf. H. M. Laurent, Échos d'Orient, 34, p. 414.

[13] C. Eubel, Hierarchia catholica medii aevi, t. II, Münster i. W. 1914, p. 132 (Colocen. seu Colossen.), 202 (Nicosien.).

documents contemporains on l'appelle tantôt André de Constantinople d'après sa patrie, tantôt André de Péra, sûrement parce qu'il était fils du couvent dominicain situé dans cette colonie génoise. Jamais on ne le désigne par son nom de famille que nous connaissons seulement en raison de sa parenté avec fr. Théodore et fr. Maxime. Le fait que notre André a occupé pendant une quinzaine d'années l'archevêché de Rhodes [14] n'autorise pas l'appellation André de Rhodes, en usage chez la plupart des auteurs modernes. Élevé comme ses frères dans la foi de l'église grecque André Chrysobergès se rallia comme eux à l'église romaine. On peut croire que l'exemple de ses aînés fut pour quelque chose dans cette conversion, dont le mérite revient ainsi, de façon indirecte, à Démétrius Cydonès et à son milieu. Silvestre Syropoulos nous décrit, non sans quelque dépit, le zèle avec lequel fr. André s'efforçait de gagner ses compatriotes à la cause qu'il avait embrassée.

Le cadet des Chrysobergès paraît pour la première fois dans un document de l'université de Padoue du 21 novembre 1410. Il était alors professeur de philosophie au couvent Saint-Augustin des frères prêcheurs de Padoue [15]. On sait que les écoles de ce couvent étaient (du moins en ce qui concerne l'enseignement théologique) incorporées à la faculté de théologie de l'université de Padoue [16]. En même temps qu'il enseignait la philosophie fr. André étudiait sans doute la théologie car, dès l'année suivante probablement, il fit partie de la dite faculté de théologie. Voici comment on peut l'établir. A Padoue la carrière du bachelier en théologie, qui était de quatre ans, se terminait par l'explication des Sentences de Pierre Lombard qui prenait deux ans [17]. Or en 1414, lors de l'ouverture du concile de Constance, fr. André avait commencé, mais non pas

---

[14] André fut promu à l'archevêché de Rhodes le 2 mai 1432; voir la bulle d'institution dans BOP II, p. 209. Cf. Eubel, loc. cit.

[15] G. Zonta-G. Brotto, Acta graduum academicorum gymnasii Patavini, Padova 1922, p. 35 n° 134.

[16] G. Brotto-G. Zonta, La facoltà teologica dell'Università di Padova, Padova 1922, pp. 27-28.

[17] G. Brotto-G. Zonta, La facoltà, pp. 41-42. Échos d'Orient, 34, pp. 415-416.

achevé, sa lecture des Sentences. Nous le savons grâce à une bulle du 12 février 1418, par laquelle Martin V autorise notre bachelier à recevoir la maîtrise sans être obligé d'achever le cours sur les Sentences interrompu à cause de son départ pour le concile de Constance [18].

Quels motifs décidèrent fr. André à abandonner la poursuite, par voie normale, de la maîtrise en théologie, couronnement de sa carrière scolaire? Est-ce de sa propre initiative qu'il compromit celle-ci pour se rendre à Constance? Celà ne paraît guère probable. Quelqu'un a dû lui faire à tout le moins entrevoir le rôle qu'il pourrait jouer et joua en effet dans les négociations avec les Grecs. Je pense à Manuel Chrysoloras, qui fut un des plénipotentiaires de Jean XXIII dans les tractatives avec Sigismond roi des Romains au sujet de la réunion du concile [19]. Manuel, après avoir enseigné la langue et la littérature grecques à l'université de Florence, était devenu depuis 1400 une sorte d'agent permanent de son souverain, Manuel II, en Occident. Manuel Chrysoloras, lié d'amitié avec les frères aînés d'André Chrysobergès, n'aurait-il pas contribué à faire venir au concile le jeune dominicain byzantin, tout désigné pour servir d'intermédiaire, et au besoin d'interprète, à l'ambassade grecque dont on prévoyait ou du moins désirait dès lors la venue au concile? Fr. André fit donc le voyage de Padoue à Constance où il arriva peut-être dès l'automne 1414. Il y aurait en effet prononcé un sermon vers le début du concile [20]. Malheureusement si l'un des manuscrits contenant ce sermon l'attribue à « fr. André, Grec », un autre désigne comme auteur l'abbé cistercien d'Ourscamp, Jean Picard. Même si cette dernière attribution se révélait fausse il serait imprudent, avant nouvel examen, d'appliquer à fr. André Chrysobergès les renseignements biographiques que l'on peut tirer de

---

[18] Échos d'Orient, 34, pp. 423-424.

[19] C. Hefele-H.Leclerq, Histoire des conciles, t. VII, 1, Paris 1916, p. 101.

[20] H. Finke, Acta concilii Constantiensis, t. II, Münster 1923, p. 536. Le sermon se trouve, d'après Finke, dans les manuscrits suivants: Berlin 632 (anc. theol. fol. Lat. 413) fol. 320; Breslau, Univ. II. F. 28, fol. 211; Stettin, Mariengymnasium, 33, fol. 190; Włocławek, sémin. ép., sans cote, fol. 305.

notre sermon, dont l'auteur, pas très longtemps avant 1414, se trouvait à Damas [21].

Les recueils de sermons prêchés au concile de Constance en attribuent à fr. André un second [22], qui serait de l'année 1416, et un troisième, prononcé le 3 octobre 1417, dans lequel le dominicain grec exhorte les pères de Constance à l'élection unanime d'un nouveau pape [23]. Bientôt fr. André vit s'accomplir son désir. Le 11 novembre 1417 l'élection de Martin V ouvrit enfin des possibilités pour des négociations que les délégués de l'empereur grec au concile attendaient depuis plus d'un an.

II - La première ambassade grecque au concile de Constance (1415)

Dès les débuts du concile de Constance on pouvait s'attendre à ce qu'il y fût question de la réunion des églises grecque et latine [24]. Depuis que le péril turc menaçait sans distinction orthodoxes et catholiques d'Orient les relations entre Byzance et le monde occidental étaient devenues plus fréquentes et plus cordiales, malgré que le grand schisme d'Occident eût multiplié les difficultés [25]. Aux

---

[21] « Vidi ego, vidi et oculis meis conspexi non multum ante tempus elapsum in Damasco sexcentos et amplius homines Vlachos, Ungaros et Grecos in foro civitatis unico fune ligatos et astrictos vendi ». Finke, loc. cit.

[22] Stettin, Mariengymnasium, 33, fol. 207; Wien, 5102, fol. 26r-34r. Finke, ACC II, p. 529. L'orateur cite Homère et le *Plutus* d'Aristophane. A en juger d'après l'*incipit* le sermon de l'Ambrosian. Lat. 116, fol. 69, que Finke (op. cit., p. 530) enregistre comme distinct, semble être identique au précédent, sauf qu'il manque le texte scripturaire du début.

[23] Manuscrits: München 13421, fol. 312; Vatican, Pal. lat. 607, fol. 10 ss.; Finke, ACC II, p. 517.

[24] Les négociations gréco-latines qui précédèrent le concile de Florence ont fait l'objet de plusieurs études: J. Zhishman, Die Unionsverhandlungen zwischen der orientalischen und römischen Kirche, seit dem Anfange des XV. Jahrhunderts bis zum Concil von Ferrara, Wien 1858. — E. Cecconi, Studi storici sul concilio di Firenze, Firenze 1869. — Hefele-Leclerq, t. VII, passim. — M. Viller, La question de l'union des églises entre Grecs et Latins depuis le concile de Lyon jusqu'à celui de Florence, Revue d'histoire ecclésiastique, t. 17, 1921, pp. 260-305, 515-532; t. 18, 1922, pp. 20-60 (cité RHE).

[25] Cf. O. Halecki, Rome et Byzance au temps du grand schisme d'Occident, Collectanea theologica, t. 18, Lwów 1937, pp. 476-532.

yeux des Grecs l'abolition du schisme entre Latins devait paraître souhaitable au plus haut degré, car elle eût enlevé un des obstacles qui empêchaient la coopération militaire du monde chrétien contre l'envahisseur musulman. D'autre part le mouvement conciliaire, né du schisme occidental, rapprochait singulièrement les points de vue des Latins et des Orientaux sur les méthodes à suivre pour réaliser l'union ecclésiastique. On sait en effet que les Grecs ne concevaient pas qu'on parlât d'union en dehors d'un concile œcuménique [26]. Déjà au concile de Pise de 1408-1409, puis de nouveau à celui de Rome de 1412-1413 il avait été question de la réunion des Grecs [27]. Or le concile de Constance se présentait comme la reprise et la continuation de ces assemblées. Des membres influents du nouveau synode, tels que Jean Gerson, Pierre d'Ailly, Guillaume Fillastre, s'intéressaient personnellement au problème grec [28]. Le pape Jean XXIII avait manifesté publiquement son zèle à ce sujet et, ce qui était plus important, l'organisateur véritable du concile, Sigismond de Luxembourg roi de Hongrie et des Romains, était depuis longtemps en contact politique avec l'empereur grec Manuel II Paléologue. Le pape Jean XXIII avait désigné, pour négocier avec Sigismond sur le lieu de réunion du futur concile, le rhéteur byzantin Manuel Chrysoloras [29]. Celui-ci se trouvait, en été 1414, dans l'Italie du Nord, dans la suite du roi des Romains, auprès duquel venait d'arriver aussi son neveu Jean Chrysoloras, employé comme son oncle dans la diplomatie de Manuel II. Jean Chrysoloras venait d'accom-

---

[26] Viller, RHE, 18, pp. 20-35.

[27] Viller, RHE, 18, pp. 29-31. H. Finke, ACC I, pp. 233-237, 391-401.

[28] Pour Gerson voir Viller, RHE, 18, p. 30. Finke, ACC I, p. 234. Pierre d'Ailly est probablement l'auteur des *Capitula agendorum in concilio Constantiensi* (Finke, ACC IV, pp. 539-583) où l'on propose d'instituer au futur concile une commission spéciale pour la réunion des Grecs. Finke, ACC IV, pp. 548-551. Enfin Guillaume Fillastre fit exécuter une copie du *Contra errores Graecorum* de fr. Barthélemy de Constantinople. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. 38, Paris 1904, p. 814 (ms. 626 de la bibliothèque de Reims; le traité est anonyme; pour l'auteur voir Th. Käppeli dans Angelicum, 10, 1933, p. 113).

[29] Voir la lettre de pleins pouvoirs donnée aux négociateurs le 25 août 1413, et le procès-verbal de leur entrevue avec Sigismond du 31 octobre 1413 dans F. Palacky, Documenta magistri Iohannis Hus vitam... spectantia, Prague 1869, pp. 513 s. et 515 ss. — Hefele-Leclerq, VII, 1, p. 101.

plir une mission à la cour de Sigismond et il s'apprêtait à rentrer en Orient, porteur d'une lettre dans laquelle le souverain allemand invitait l'empereur grec à se faire représenter au concile, voire même à y venir en personne [30]. Sigismond faisait l'éloge de Jean Chrysoloras et suggérait au basileus de l'envoyer comme son représentant au futur concile, suggestion dont nous verrons que Manuel II ne tint pas compte [31]. En même temps le souverain allemand éleva les deux Chrysoloras à la dignité de comtes palatins et les admit dans sa « famille » [32]. Bientôt Jean Chrysoloras rentra en Orient, tandis que son oncle rejoignit à Bologne le pape Jean XXIII, à la cour duquel il vivait depuis quelque temps déjà [33]. En compagnie de Jean XXIII il se rendit ensuite à Constance. Si l'on en croit un contemporain, le Vénitien André Zulian, il prit une part active aux travaux du concile et notamment aux tractatives concernant la cession des papes [34]. Le même témoin rapporte que Manuel s'occupa aussi, à Constance, de la réunion des Grecs, et il affirme que dans ce domaine l'illustre Byzantin remporta un succès considérable: « Quae cum, ut cogitarat, perfecta fuissent, inveteratos Graecorum

---

[30] La lettre de Sigismond à Manuel II (Finke, ACC I, p. 339) dépourvue de date, est sûrement contemporaine des documents signalés dans la note 32.

[31] La lettre 25 de Guarino de Vérone montre que Jean Chrysoloras n'était pas à Constance en 1415. C'est en effet Guarino qui, d'après la lettre susdite (écrite à Venise le 1er juillet 1415) communiqua à Jean la nouvelle de la mort de Manuel, survenue à Constance le 15 avril 1415. E. Sabbadini, Epistolario di Guarino Veronese, t. I, Venezia 1915, p. 62.

[32] Altmann, Regesta imperii, t. XI, nº 981, 982, 983; le régeste ne permet pas de se rendre compte si le sauf-conduit dont il y est question fut délivré aussi à Manuel Chrysoloras ou seulement à Jean.

[33] Il émarge aux comptes de la chambre apostolique le 14 juillet et le 12 novembre 1410 (N. Iorga, Notes et extraits pour servir à l'histoire de la Croisade au XVe siècle, t. II, Paris 1899, p. 32, n. 1); entre ces deux dates Manuel, accompagné de son neveu Jean, exécuta la mission à Constantinople dont parle Syropoulos, éd. Creyghton, p. 5 s., et pour laquelle il fut accrédité le 30 mai 1410 (Finke, ACC I, p. 234).

[34] « Nam cum summus Pontifex Constantiam ire constituisset, nonnullosque summae auctoritatis viros et sapientiae, atque erga hanc nostram religionem insigna quadam pietate affectos sibi delegisset, Manuelem inter plurimos habere constituit... » Eloge de Manuel Chrysoloras, prononcé à Venise, en juillet 1415, par André Zulian, disciple de Guarino de Vérone, dans une cérémonie commémorative organisée par ce dernier et d'autres disciples et admirateurs de Chrysoloras; A. Calogerà, Raccolta d'opuscoli scientifici, t. 25, Venise 1741, p. 326. Cf. Epistolario di Guarino Veronese, t. I, lettre 25, p. 70; lettre 54, p. 114.

errores ad Romanam religionem deduxit »[35]. Ces paroles vagues prennent un sens concret grâce à la lettre d'un inconnu tchèque écrite à Constance le 9 mars 1415, où il est dit qu'un chevalier (*rytiř*) envoyé par l'empereur grec pour « travailler à l'union des Grecs et des chrétiens » (*sic*) fit son entrée à Constance le 3 mars précédent[36]. C'est probablement de l'arrivée de cet ambassadeur grec, et de l'espoir qu'elle suscitait, que veut parler André Zulian. Peut-être cet envoyé grec apporta-t-il des lettres de son souverain accréditant Manuel Chrysoloras auprès du concile. Voici sur quoi se fonde cette hypothèse. Dans un passage peu remarqué de sa chronique du concile de Constance Ulrich von Richental se propose d'énumérer les gentilhommes venus au concile « pour leur compte » par opposition à ceux qui y vinrent dans la suite de quelque grand seigneur. Or dans le nombre figure Manuel Chrysoloras, chevalier, venu avec une suite de huit personnes, en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Constantinople[37]. Ainsi, bien qu'il fût venu avec la cour de Jean XXIII, Chrysoloras était considéré à Constance comme chef de l'ambassade grecque; le personnage dont l'anonyme tchèque signale l'arrivée en date du 3 mars 1415, nous est inconnu. Sa venue marque sans doute la constitution d'une délégation grecque officiellement accréditée auprès du concile. L'évé-

[35] Calogerà, Raccolta, loc. cit.

[36] « Také tu neděli *Oculi* jměli sme poselstwie od ciesaře Řeckého rytieře jedneho, kteryžto také pracuje o siednénie Řeków e krest'anów... Datum sabbato ante Laetare MCCCCXV » Palacky, Documenta, p. 538. Ce texte, avec ceux qu'on cite dans les notes précédente et suivante, met hors de doute la présence d'une ambassade grecque à Constance dès les débuts du concile. Il est piquant de noter que ce fait est généralement admis sur la foi de documents qui ne prouvent pas. Ainsi J. Zhishman, Die Unionsverhandlungen, Wien 1858, p. 3, s'appuie sur un texte de la chronique d'Ulrich von Richental dont nous montrerons plus loin qu'il concerne l'ambassade grecque de 1416, et sur un autre passage du même auteur qui s'applique à l'année 1418.

[37] « Diese sind auff ihren kosten gen Costentz kommen als Freiherren Ritter und Knechte. Erstlich ausz Griechenland. Nicolaus von der Morea, Ritter. Andriuoco von der Morea sein Son, Ritter, beyd mit sechtzehen. Emanuel von Chrisolena, Ritter, mit achten, Alle drey Botten und Raeht des Keysers von Constantinopel ». Costnitzer Concilium, Francfort sur le Mein 1575, fol. 188r. Cette édition est une réimpression de celles d'Augsbourg de 1483 et 1536, que je n'ai pas sous la main. Le passage cité est un de ceux qu'on ne trouve pas dans l'édition de Buck (R. M. Buck, Ulrich von Richental, Chronik des Konzils von Konstanz, Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, 158, Tübingen 1882). Sur l'importance de l'édition incunable pour l'établissement du texte de Richental voir Finke, ACC IV, p. VII.

nement avait son importance et donna lieu à des espérances dont on exagérait, comme d'ordinaire, la valeur. On en trouve un écho dans le sermon prononcé, le 11 mars 1415, par Gérard du Puy, évêque de Carcassonne. L'orateur énumère l'union des Grecs parmi les points à traiter au concile, et, s'adressant au pape Jean XXIII, il s'écrie: « Insuper fasciculos dissolve... Grecos et ceteros a fide deviantes ad veritatis semitam reducendo virtuose... » [38]. Les mêmes espoirs se retrouvent dans le discours d'André Zulian, qui, on l'a vu, attribue à Manuel Chrysoloras le mérite d'avoir réduit les Grecs à l'unité, c'est-à-dire, d'avoir amené une ambassade grecque à Constance. Chrysoloras eut sans doute encore le temps d'assister à la réception officielle de l'ambassade, dont parle Thierry Vrye dans un passage que nous citerons tout à l'heure; mais bientôt après il tomba malade et mourut [39]. Le 15 avril 1415 il fut enseveli dans une chapelle du couvent des frères prêcheurs de Constance. L'humaniste Pierre-Paul Vergerio, qui avait jadis suivi les cours de Chrysoloras à l'université de Florence, composa son épitaphe [40]. On y lit entre autres ces mots: « ea existimatione ut ab omnibus summo sacerdotio dignus haberetur ». On sait l'estime universelle qui Chrysoloras inspirait [41]. Il semble, d'après le passage cité de l'épitaphe, que les pères de Constance aient songé à lui comme candidat à la tiare. Il n'y a là rien d'invraisemblable. Le concile de Pise n'avait-il pas élu le Grec Pierre Filargi [42]? Chrysoloras, on le sait,

---

[38] Finke, ACC II, p. 407.

[39] « Sed cum... videret... pontificem suum ad fugam redactum, assiduis febribus obsessus est, paucos post dies, dolore magis urgente quam morbo, excessit e vita ». Calogerà, Raccolta, t. 25, p. 328.

[40] Le texte authentique de l'épitaphe de Manuel Chrysoloras, copié sur la dalle funéraire, a été publié pour la première fois par E. Legrand, Bibliographie hellénique, t. I, Paris 1885, p. XXIX. La lettre 54 de Guarino (Epistolario, t. I, p. 112 ss.) nous en révèle l'auteur.

[41] Voir là-dessus les belles pages de G. Voigt, Die Wiederbelebung des classischen Altertums, éd. 3, Berlin 1893, pp. 229-232. Voigt relève notamment (p. 231) que la médisance des humanistes, par une exception remarquable, ne s'attaqua jamais à Chrysoloras.

[42] Alexandre V s'appelait Pierre de Candie ou Pierre Filargi, ce que les auteurs modernes transposent généralement en grec, Philargès, nom inconnu à l'onomastique byzantine. Filargi me semble être une transcription italienne (avec métathèse) du grec *Φιλάγρης* qui est à son tour la forme médio-grecque pour *Φιλάγριος* – L'empereur grec

avait jadis manifesté le désir d'entrer dans les saints ordres et Innocent VII lui avait octroyé, en vue de cette éventualité, le privilège de célébrer la messe et de réciter l'office divin selon le rit latin, mais en langue grecque, dans la traduction qui était en majeure partie son œuvre [43]. Chrysoloras ne fut d'ailleurs pas ordonné [44], sans doute parce qu'il reçut bientôt la mission difficile de surveiller dans tout l'Occident la rentrée des sommes que les bulles d'indulgences des papes permettaient aux empereurs grecs de lever en pays catholique [45]. Avec Manuel Chrysoloras, Manuel II perdit un serviteur fidèle, le concile une de ses illustrations, la première génération des humanistes hellénisants un maître universellement aimé et estimé. Les autres membres de l'ambassade, simples subalternes, rentrèrent probablement auprès de l'empereur Manuel. C'est du moins ce qui nous paraît ressortir d'un passage du *De consolatione ad ecclesiam* de Thierry Vrye. Cet auteur, dont l'ouvrage fut composé (à part quelque additions postérieures) en 1417, est un témoin oculaire, mais qui malheureusement n'a aucun souci de la chronologie [46]. Après avoir mentionné la première offre d'abdication de Jean XXIII (15 février 1415) et avant de raconter l'arrivée des plénipotentiaires de Grégoire XII (3 mars 1415) il parle de la venue d'une ambassade de l'empereur de Constantinople qui fut reçue par les présidents et les députés des nations du concile. Les ambassadeurs, dit Thierry Vrye, promirent l'union au nom de leur monarque et repartirent, déclarant qu'ils reviendraient et demeureraient alors à Constance jusqu'à la fin du concile [47]. Le lan-

---

Manuel II ayant appris l'élection d'Alexandre V le félicita par lettres datées du 25 décembre 1409 et confiées à Jean Chrysoloras. H. von Simonsfeld, Abhandlungen der bayer. Akademie der Wissensch., Hist. kl. 20, 1, 1891, pp. 45-46.

[43] A. Mercati, Una notiziola su Manuele Crisolora, Stoudion, 5, 1928, p. 66. G. Mercati, Notizie, p. 491. « iuxta ritum S. R. Ecclesiae... ab ipso de latino in graecum translatum » dit le résumé de l'indult, seul conservé.

[44] Si Chrysoloras avait été ordonné Richental ne l'aurait pas appelé « chevalier ». Voir plus haut p. 14, n. 37.

[45] Sur la carrière de Manuel Chrysoloras en Europe voir R. Sabbadini, L'ultimo ventennio della vita di Manuele Crisolora, Giornale ligustico, 17, 1890, p. 321 ss.

[46] H. Finke, Quellen und Forschungen zur Geschichte des Konstanzer Konzils, Paderborn 1889, p. 38.

[47] « Cuius rei veritatem apertissime monstrarunt ambasiatores imperatoris Constantinopolitani coram praesidentibus et deputatis nationum sacrosancti concilii in

gage que notre auteur prête à ses ambassadeurs sonne comme une prophétie *ex eventu* [48]. Comment ces envoyés grecs pouvaient-ils savoir que leur prince les chargerait encore une fois de le représenter au concile? Mais en 1417, quand Thierry écrivait ces lignes, il y avait effectivement à Constance une nouvelle ambassade grecque, dont les chefs étaient décidés à rester jusqu'à l'élection d'un pape unique. Le passage de Thierry Vrye prouve donc qu'il y eut à Constance deux ambassades de l'empereur Manuel Paléologue, l'une provisoire, dont les membres repartirent peu après leur arrivée, l'autre définitive, celle qui était encore à Constance quand il écrivait cette partie de son ouvrage.

III - La Pologne et les projets d'union de fr. Théodore Chrysobergès (1415)

Le 7 octobre 1415, dans une réunion des députés des nations du concile, l'ambassade polonaise fit donner lecture d'une lettre du roi de Pologne, Ladislas Jagiełło, du 29 août 1415, recommandant aux pères du concile la personne et les projets du dominicain Théodore de Constantinople, vicaire général de la « Société des frères voyageurs pour le Christ parmi les infidèles » [49]. Voici le passage le plus important de ce document:

Presencium enim lator, dominus frater Theodorus Constantinopolitanus,

---

loco nationis Germanicae. Qui literis credentiae reverenter exhibitis retulerunt tanquam fidelissimi legati imperatorem praefatum cum omnibus suis imo tota Graecia subiiciendum Romano pontifici schismate e medio reiecto et pace sanctae ecclesiae indubie radicata. Insuper et se ad imperatorem Constantinopolitanum dixerunt reversuros et suis nunciis expeditis ad sacrum concilium redituros neque donec eiusdem concilii finis adesset recessuros... ». H. von der Hardt, Magnum oecumenicum concilium Constantiense, t. I, 1, Francofurti 1697, col. 161.

[48] Finke, Quellen und Forschungen, p. 44, a relevé d'autres exemples de ce procédé dans l'ouvrage de Thierry Vrye, dont la valeur historique en est singulièrement diminuée.

[49] « Verum sequenti feria 2da (= 7 octobre 1415) dominus Saresburgensis in congregatione deputatorum ex adverso retulit optima esse scripta de Narbona, addens quod etiam esset spes magna de reductione Graecorum ad ecclesiam Romanam. Et ambasiata Poloniae praesentavit literas regis Cracoviae sibi super hac missas ad insinuandum concilio quae summarie continebant quod frater Theodorus ord. praed. vicarius Constantinopolitanus in graeca, latina et ruthenica linguis peritus ad ipsum in

vicarius generalis societatis ordinis generalis Predicatorum [50], vir catholicus et devotus prout sua opera manifeste ostendunt, peritus in Greco Tartarico [51] ydiomatibus et Latino, ex litteris multorum principum christiane fidei nobis multipliciter commendatus, Christi caritate et doctrina repletus, transtulit se ad nostram presenciam... supplicando cum lacrimis... ut pro eo intercederemus apud vestras devociones... ut possit vestris favoribus adimplere que in animo suo sedent pro amplianda fide catholica piissimi humani generis redemptoris.

Nempe, ut vestris paternitatibus notum est habemus in regno nostro adhuc aliquos Ruthenos subditos nostros quibus nondum divina lux defulsit, ut dimisso errore venirent ad callem veritatis immense... velitis... dominum fratrem Theodorum habere recommissum... [52].

Fr. Théodore Chrysobergès, car c'est de lui qu'il s'agit, s'était donc présenté devant le roi de Pologne muni de lettres de plusieurs princes chrétiens, et lui avait demandé de s'intéresser à certains projets concernant la dilatation de la foi catholique et plus précisément la réunion des orthodoxes d'Orient à l'église romaine. La lettre royale ne précise pas la nature de ces projets et on ne dit pas quels étaient les princes chrétiens dont fr. Théodore se recommandait. L'initiative est clairement attribuée à ce dernier; l'action dans laquelle s'encadre son entreprise avait sans doute été conçue dans ces milieux grecs catholiques dont les Chrysobergès étaient alors, avec les Chrysoloras, les exposants les plus notoires. On voulait gagner l'appui du monarque polonais, souverain de plusieurs millions d'orthodoxes habitant l'Ukraine, la Russie blanche, la Galicie et la Moldavie. Fr. Théodore était certainement au courant des velléités d'union de la cour de Byzance. Or en printemps 1415 une ambassade grecque s'était présentée à la cour de Cracovie pour

---

eadem causa venerit per quem etiam speraret gentem suam ruthenicam a fide Christi deviam reducendam. Sic alternantur relationes variae et ambiguae... » Lettre de Pierre de Pulka, représentant de l'Université de Vienne à Constance, du 15 octobre 1415; Archiv für Österreichische Geschichtsquellen, 15, 1856, p. 35.

[50] Le texte est manifestement corrompu. Le titre exact de fr. Théodore se trouve dans la lettre de Ladislas Jagiełło du 18 octobre 1415, citée plus loin, p. 21. n. 57.

[51] Entre *Greco* et *Tartarico* il manque la conjonction, ce qui semble indiquer une altération du texte. Peut-être faut-il lire *et rutenico* au lieu de *tartarico*, comme dans la lettre de Pierre de Pulka citée plus haut n. 49.

[52] Finke, ACC III, p. 281.

demander secours et le roi avait expédié à Constantinople une cargaison de blé « embarquée », dit-il, « dans notre royal port de Chadżybej » sur la mer Noire, non loin de l'actuelle Odessa [53]. Manuel II, qui estimait l'union ecclésiastique irréalisable, jugeait bon néanmoins d'entretenir et d'exploiter les illusions des Latins à ce sujet, afin d'obtenir des secours matériels et d'inspirer une crainte salutaire aux Turcs qui en redoutaient beaucoup les effets [54]. Il est donc plus que vraisemblable que les ambassadeurs grecs venus à Cracovie en 1415, firent les déclarations habituelles sur le grand désir qu'éprouvait leur maître de voir se réaliser la « sainte union ». Le voyage de fr. Théodore Chrysobergès en Pologne est-il en relation avec l'ambassade impériale? Et parmi les princes chrétiens dont il portait des lettres faut-il compter Manuel II, ou bien son fils, qu'il avait laissé comme vicaire à Constantinople pendant qu'il guerroyait lui-même à Thasos, en Macédoine et en Morée? Voilà des questions qu'on est obligé de poser, sans pouvoir, pour l'instant du moins, y donner réponse. En toute hypothèse le roi de Pologne et ses conseillers ecclésiastiques n'avaient aucune raison de refuser leur confiance à fr. Théodore; au contraire, tout devait les porter à accueillir avec joie les projets qu'on leur soumettait. Le roi lui-même n'avait-il pas tenté jadis une expérience du même genre, comptant sur l'influence du métropolite de Kiev, Cyprien Camblak, chef spirituel de tous

---

[53] « Venerunt insuper sub eo tempore ad Wladislaum Poloniae regem nuntii patriarchae et imperatoris Graecorum cum literis et bullis plumbeis quatenus dignaretur eis a Turcis multifarie lacessitis et oppressis frumenti tantummodo largitione subvenire. Wladislaus autem Poloniae rex necessitati eorum satagens pia commiseratione succurrere, petitam frumenti quantitatem dat et largitur et in portu regio Kaczubeow per eos recipiendum consignat ». J. Długosz, Hist. Pol., IV, ad 1415 (Opera éd. Przeździecki, XIII), Cracovie 1877, p. 188. La présence d'un ambassadeur venu de Constantinople à la cour de Cracovie est mentionnée également en septembre 1415. O. Halecki dans Byzantion, 7, 1937, p. 53.

[54] Pour les sentiments de Manuel II au sujet de l'union voir le texte souvent cité de Georges Phrantzès, éd. Bonn 178-179, PG. 156, col. 784-785. Berger de Xivrey dans Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres 19, Paris 1853, p. 24; Viller, RHE, 17, p. 515; L. Petit, article Manuel II Paléologue, Dict. Théol. cath., t. 9, c. 1926. Il ne faudrait pourtant pas se prévaloir de ce passage de Phrantzès pour trop noircir la réputation de Manuel Paléologue, lequel, tout en étant très attaché aux dogmes de l'église grecque, sut néanmoins se concilier l'amour et l'estime de nombreux catholiques, tel Démétrius Cydonès, son ancien précepteur, avec qui il entretint un commerce épistolaire très actif et très affectueux.

ses sujets orthodoxes? Le projet avait échoué parce que le patriarche œcuménique refusa, arguant qu'il était impossible de réunir un concile en pays russien comme on proposait [55]. A tout le moins l'incident nous montre que Ladislas Jagiełło partageait, en matière d'union des églises, les illusions de son temps. Il était donc naturel qu'il accueillît bien la démarche de fr. Théodore, surtout si elle avait cette approbation vague que la cour de Byzance ne refusait guère aux projets d'union, à cette époque moins que jamais. Mais en 1415 Ladislas avait un motif plus pressant d'entrer dans les vues du dominicain byzantin; l'action de celui-ci lui offrait en effet une occasion précieuse pour faire, devant les assises de l'Europe chrétienne réunies à Constance, figure de grand monarque catholique, susceptible de contribuer puissamment à la réalisation de l'un des rêves éternels du monde occidental. Or, ne l'oublions pas, à Constance Ladislas Jagiełło et son cousin et vassal Alexandre Vitold grand-duc de Lithuanie étaient engagés dans un procès retentissant avec l'ordre des chevaliers teutoniques. L'ordre et l'état polono-lithuanien se disputaient le droit de christianiser la Samogitie et, par voie de conséquence, la possession de ce pays. En principe la conversion de la dynastie lithuanienne, montée sur le trône de Pologne dans la personne de Jagiełło, aurait dû faire cesser les revendications des Teutoniques, fondées sur la croisade contre les payens. Mais précisément les chevaliers contestaient la sincérité de cette conversion et affirmaient que le roi de Pologne ne voulait ni ne pouvait réellement christianiser la Samogitie. Or la guerre que faisaient Ladislas et Vitold à une corporation ecclésiastique telle que l'ordre des « chevaliers de l'Hôpital Sainte-Marie des Allemands de Jérusalem », mettait les deux princes en mauvaise posture devant l'opinion publique de la chrétienté. Personne en Occident n'avait apprécié à sa juste valeur la portée religieuse de l'union polono-lithuanienne de 1386, qui impliquait la conversion du dernier peuple payen d'Europe et la

[55] Nous connaissons ce projet d'union grâce aux réponses du patriarche Antoine au roi de Pologne et au métropolite de Kiev, F. Miklosich-J. Müller, Acta et Diplomata Graeca medii aevi, II, Acta Patriarchatus Constantinopolitani, Wien 1862, pp. 280-285. Cf. O. Halecki dans Byzantion, 7, 1937, p. 49 et dans Collectanea theologica, 18, pp. 527-528.

création d'une nouvelle grande puissance catholique sur les confins du monde oriental, schismatique et musulman. L'initiative de fr. Théodore Chrysobergès était donc une bonne aubaine pour Ladislas et après la venue du dominicain grec à Constance les délégués polonais et lithuaniens au concile firent hautement valoir les mérites de leur souverain. Pierre de Wormditt, le procureur des chevaliers teutoniques près du concile, eut soin de référer à son grand-maître ce qu'il appelle les forfanteries de Vitold, qui prétend, non seulement convertir la Samogitie mais encore réunir les Grecs à l'église romaine [56]. De son côté Ladislas comptait bien exploiter à fond l'argument que lui fournissait l'entreprise de fr. Théodore et lorsque, le 18 octobre 1415, il recommanda au concile trois nouveaux délégués polonais il ne manqua pas de citer l'envoi du dominicain grec comme preuve de l'intérêt qu'il portait à l'union des églises [57]. Les nouveaux représentants polonais furent introduits auprès des pères de Constance le 13 décembre 1415, et dans le discours qu'il prononça dans la circonstance, l'évêque-élu de Poznań, André Laskarz, insista de nouveau sur la mission de fr. Théodore [58]. Le procureur

---

[56] Lettre inédite de Pierre de Wormditt au grand-maître, du 25 octobre 1415, Königsberg, Staatsarchiv, I a 144. Le R. P. A. M. Ammann S. J. a eu l'obligeance de me signaler cette pièce et de m'en communiquer un résumé. A noter que Pierre de Wormditt met en cause Vitold.

[57] « Praeterea vestrae sanctitati nuper per venerabilem fratrem Theodorum vicarium ordinis Fratrum Praedicatorum Peregrinantium de Constantinopoli per certos scriptorum nostrorum series intimavimus quomodo multitudines schismaticorum in subiectionibus dominiorum nostrorum et alios in errore gentilium existentes ad unitatem fidei cum summa devotione vellemus reducere et gremio sanctae matris Ecclesiae aggregare... ». Cette lettre s'est conservée dans le diaire de Jacques Cerretano (Finke, ACC II, p. 268); texte dans A. Bzovius, Ann. eccl. ad 1415, p. 455; v. d. Hardt, CC IV, 548-551; Mansi 28, col. 221-222; Martène-Durand, Thesaurus, II, col. 1650-1653; A. Prochaska, Codex epistolaris Vittoldi, Cracovie 1882, pp. 331-333 (d'après una copie provenant des archives de l'ordre teutonique).

[58] « Quorum (sc. scismaticorum ritus Graeci) errori dampnato principes supradicti (*Ladislas et son cousin Vitold-Alexandre*) compacientes ex intimis iam dudum et nunc fidelem adhibere operam non cesserunt nec cessabunt, secundum quod per fratrem Theodorum ordinis Praedicatorum in Greco et sacris scripturis eruditum propter hoc dumtaxat ad hoc sacrum concilium necnon serenissimum Romanorum regem destinatum vestris paternitatibus extitit publicatum... ». Texte conservé dans le diaire de Jacques Cerretano; Finke, ACC II, p. 268.

des Teutoniques en référa ponctuellement à son souverain [59]. L'arrivée de fr. Théodore à Constance, les lettres du roi de Pologne, le discours de l'évêque de Poznań, les discussions même entre Polonais et Teutoniques avaient sûrement donné un regain d'actualité à la question grecque. L'union avec l'église d'Orient restait un des thèmes favoris des conversations et des prédications, l'un des grands espoirs que l'on fondait sur la future abolition du schisme interne d'Occident, un des motifs pressants que l'on mettait en avant pour encourager et seconder les efforts des pères du concile. L'espoir de la réunion des Grecs figure comme considérant dans l'acte du 6 janvier 1416, par lequel le roi d'Aragon déclara se soustraire à l'obédience de Benoît XIII, acte lu par saint Vincent Ferrier et inspiré par lui [60]. Dans un sermon prêché à Constance le 2 février 1416 par un religieux de l'ordre de Prémontré on retrouve la même idée [61]. Toutefois le programme du concile était tellement chargé que tous ne croyaient pas opportun d'y maintenir cette affaire difficile. Dans un mémoire composé le 16 février 1416, le dominicain Jacques Arigoni, évêque de Lodi, énumère l'union des Grecs parmi les points à renvoyer au prochain concile général [62]. On avertira dès maintenant le patriarche et l'empereur de Constantinople de s'y préparer et on demandera aux Universités de recueillir les écrits intéressant la question et d'en faire au besoin composer d'autres [63]. On étudiera aussi

---

[59] Lettre inédite de Pierre de Wormditt au grand-maître, du 15 décembre 1415; Königsberg, Staatsarchiv, XXI, 91; regeste dans P. Nieborowski, Der deutsche Orden und Polen in der Zeit des gröszten Konfliktes, ed. 2, Breslau 1924, p. XII des regestes.

[60] « Et non parum ad dictam catholicam communionem nos illud bonum novum allicit, ob Orientis sedis apicibus et relatione productum, quod Graeci suam actu legitimorum deflentes scissuram, ardore Christi perfusi, dominico gregi, si eidem unum et indubitatum caput praeesset, aggregari proponunt... » v. d. Hardt, CC IV, p. 583; Viller, RHE, 18, p. 29 n. 2.

[61] « Quia unione completa remotum erit obstaculum quo forsan nullum maius est quod Graecos in divisione diu tenuit... » C. G. Walch, Monimenta medii aevi, fasc. 2, Göttingen 1758, p. 223.

[62] Finke, ACC IV, pp. 712-713.

[63] Ce travail de copie commença à Constance même; voir, p. e., dans l'explicit suivant, d'un traité anonyme « Contra errores orientalium et Grecorum » du ms. C. 685 de l'université d'Upsal: « Ad honorem Domini nostri Ihesu Christi et utilitatem universalis ecclesie pro directione errantium et cautela conversantium inter eos conscripta sunt hec apud Constantinopolim anno Domini M CCC quinto sed grosse transsumptum

les questions relatives à la Croisade (*passagium*) et au calcul de l'ère du monde, en usage chez les Grecs. Au moment où Jacques Arigoni émettait cet avis négatif les nouveaux ambassadeurs de Manuel Paléologue étaient déjà passés à Venise et faisaient route vers Constance.

IV - La deuxième ambassade grecque à Constance (1416-1418)

A l'époque où Manuel Chrysoloras mourut à Constance, l'empereur Manuel Paléologue se trouvait dans le Péloponèse, où il demeura jusqu'au printemps de l'année suivante [64]. C'est là, avec les éléments qu'il avait sous la main, que l'empereur byzantin organisa la deuxième délégation grecque au concile, celle que nous verrons arriver à Constance au printemps de 1416. Silvestre Syropoulos nous apprend le nom de famille du principal ambassadeur, Eudémonojoannès, et celui d'un de ses compagnons, Bladynteros [65]. Tous deux étaient originaires du Péloponèse; Bladynteros, qui avait prénom Jean, se fit moine plus tard (après 1423) sous le nom de Joseph [66]. Eudémonojoannès s'appelait Nicolas, était allié à la famille impériale, et occupa à la cour de Théodore II, despote de Mistra, la di-

---

anno Domini M CD XVI in Constancia ubi tunc concilium generale celebrabatur ». Cf. B. Altaner dans Zeitschrift für Kirchengeschichte, N. F. 53, 1934, p. 472 n. 117. Voir aussi plus haut p. 00 n. 28 in fin.

[64] Berger de Xivrey, pp. 159-162; A. Zakythinos, Le despotat grec de Morée, Paris 1932, pp. 159-171.

[65] Syropoulos, éd. Creyghton, p. 4 s. (pour Eudémonojoannès) et p. 6 (pour Bladynteros). Dans les deux endroits on dit que les ambassadeurs allèrent à *Rome* ce qu'il faut naturellement entendre de la curie romaine, qui se trouvait à Constance. A la p. 4 Syropoulos ne parle pas de Bladynteros, mais à la p. 6, à propos d'une mission postérieure de celui-ci, il dit que Bladynteros avait jadis accompagné *à Rome* Eudémonojoannès. Or Syropoulos ne connaît qu'une seule mission *romaine* d'Eudémonojoannès, celle de 1416-1418, dont il parle à la p. 4 ss.

[66] Syropoulos, p. 6. — Lettre de Jean Aurispa à Ambroise Traversari, du 11 février 1424 (R. Sabbadini, Carteggio di Giovanni Aurispa, Rome 1931, n° V, pp. 7-8). G. Mercati, Notizie, p. 478. Ce dernier réfute l'opinion de Ph. Meyer (Byzantinische Zeitschrift, 5, 1896, p. 87) qui avait tenté d'identifier Jean-Joseph Bladynteros avec le célèbre Joseph Bryennios.

gnité de grand stratopédarche [67]. Il avait sans doute été employé déjà dans les relations entre Byzance et l'Occident, car Syropoulos parlait de lui dans la partie de son ouvrage qui manque dans l'édition de Creyghton. Eudémonojoannès et sa suite se rendirent d'abord à Venise où ils avaient à se décharger d'une première mission, toute politique. Le 8 février 1416, le sénat vénitien délibéra sur la réponse qu'il convenait de faire à Nicolas *de Monoiani* ambassadeur de l'empereur de Constantinople. Le texte de la résolution votée fait voir que Manuel II offrait à la seigneurie sa médiation dans le conflit avec Sigismond de Hongrie (à propos de la Dalmatie). L'ambassadeur voulait en effet se rendre auprès du roi [68]. Or pour rencontrer Sigismond Eudémonojoannès prit le chemin de Constance, où l'arrivée de l'ambassade grecque nous est signalée, aux approches de l'Annonciation, dans deux lettres. La première est adressée à l'université de Cologne par ses représentants au concile et porte la date du 25 mars 1416. On y rapporte l'arrivée de l'ambassade grecque en ces mots:

Insuper noviter venerunt ambassiadores imperatoris Constantinopolitani proponentes de angustia quam patiuntur a Turcis et petentes auxilium Christifidelium, spondentes etiam per medium regis nostri posse effici quod ipsi Graeci Romanae ecclesiae se in suis ritibus et fidei articulis conforment [69].

L'autre lettre est adressée au chapitre métropolitain de Prague par un inconnu et ne porte aucune date, mais elle remonte certainement au printemps 1416, et le rapprochement avec la lettre des délégués de Cologne nous permet de la placer au mois de mars. Le

---

[67] Mercati, Notizie, pp. 478-480. Peut-être la parenté d'Eudémonojoannès avec la maison impériale donna-t-elle lieu à l'affirmation qu'un frère de l'empereur grec était venu au concile de Constance:

Ain nutzlich herlich potschaft kam
Von kriechen aus dem kaisertum
Des kaisers pruder von kriechen.

Thomas Prischuch d'Augsbourg, Ticht von Kostentz, Fontes RR. Aust., Script. VI, p. 373, lin. 782 ss.

[68] Venise, Archivio di Stato, Senato, Secreta 6, fol. 84^{v}-88^{r}; regeste dans N. Iorga, Notes et extraits, I, p. 243.

[69] Lettre 31, Martène-Durand, Thesaurus, II, col. 1661.

correspondant du chapitre de Prague rapporte d'abord l'arrivée à Constance d'une ambassade turque, venue l'avant-veille [70], puis celle de l'ambassade grecque, venue la veille:

Item heri venerunt Constantiam solemnis ambasiata imperatoris Grecorum et totius cleri ibidem cum pleno procuratorio seu mandato, et volunt venire ad obedientiam nostram et conformare se fidei nostre in omnibus prout hodie hora XIX facient ambasiatam et producent litteras iuxta iniuncta ipsis per superiores eorum coram nationibus sacri concilii [71].

Les deux lettres que nous venons de citer sont un exemple typique des espérances exagérées auxquelles donnait lieu la moindre démarche grecque en Occident. Avant même que les ambassadeurs de Manuel II n'eussent présenté leurs lettres de créance au concile on racontait déjà qu'ils étaient venus se soumettre purement et simplement à l'église romaine. Mais, quelque réserve qu'on doive mettre à l'emploi de cette sorte d'informations, il est certain que les envoyés grecs laissaient entendre d'une façon plus ou moins claire, qu'ils venaient pour traiter de l'union des églises.

Les témoignages cités jusqu'ici nous ont permis d'établir que l'ambassade grecque dirigée par Nicolas Eudémonojoannès et dont faisait partie Jean Bladynteros, arriva à Constance vers le 25 mars 1416. Nous allons examiner maintenant ce qu'en dit Ulrich

---

[70] Le « dominus imperator Turcorum » qui, selon notre anonyme, envoya une ambassade à Constance, n'est pas le sultan Mahomet Ier, mais son frère (vrai ou prétendu) Moustafa, qui venait de s'insurger et prétendait au trône. J. von Hammer, Geschichte des Osmanischen Reiches, t. I, Pest 1872, pp. 381-384. N. Iorga, Geschichte des Osmanischen Reiches, t. I, Gotha 1908, pp. 366-367, 369-370. Dès janvier 1415 Moustafa avait essayé d'obtenir le concours de Venise, mais la république l'avait prudemment éconduit. N. Iorga, Notes et extraits, t. I, pp. 225-226.

[71] Palacky, Documenta, p. 623 n° 99. C. Höfler, Geschichtschreiber der Hussitischen Bewegung (Fontes Rerum Austr., VI), Wien 1865, pp. 270-272. — Höfler attribue la lettre à Cunzo de Zwola, auditeur de la chambre apostolique, plus tard évêque d'Olomouc. A tort, puisque l'auteur parle de ce personnage à la troisième personne. L'erreur est passée dans Hefele-Leclerq, VII, 1, p. 505 (et de là dans Viller, RHE, 18, p. 31) aggravée d'une autre erreur, puisque l'ambassade dont parle l'anonyme en 1416 est identifiée avec celle de Grégoire archevêque de Kiev qui arriva à Constance en 1418. Palacky, loc. cit., date la lettre d'avril 1416. Dans Hefele-Leclercq, loc. cit. deux références fausses: celle à Höfler, doit se lire 270 ss., celle à von der Hardt probablement IV, p 1511. Cf. J. Lenfant, Histoire du concile de Constance, Amsterdam 1714, p. 576.

von Richental. Ce bourgeois de Constance, observateur curieux de la foule multicolore attirée dans sa ville natale par le concile, nous en a laissé une chronique richement illustrée, pleine de détails savoureux, mais assez difficile à utiliser. Richental composa son ouvrage après le concile, à l'aide d'une documentation réunie au jour le jour, très abondante, mais de valeur inégale, et dont il n'a pas toujours su tirer le parti qu'il eût fallu. Il y a chez lui des redites, des confusions, des contradictions, provenant en partie de ce que les notes prises durant le concile n'ont pas été insérées au bon endroit, ou de ce que d'autres, concernant des événements semblables, ont été réunies et confondues. Tels de ces défauts retombent peut-être sur les copistes et les éditeurs, car, malheureusement, nous n'avons aucun manuscrit dont on puisse dire qu'il représente exactement l'ouvrage dans la forme qu'a voulu lui donner l'auteur [72]. Bien plus, certains renseignements ne se trouvent dans aucun manuscrit et sont conservés dans l'édition incunable parue à Augsbourg en 1483, (réimprimée à Augsbourg en 1536 et à Francfort en 1575). Un de ces passages, particulièrement précieux pour nous, regarde les ambassadeurs grecs au concile. Se proposant d'énumérer les seigneurs laïcs venus au concile notre chroniqueur commence par les Grecs: « Erstlich ausz Griechenland. Nicolaus von der Morea, Ritter; Andriuoco von der Morea, sein Son, Ritter, beyd mit sechtzehen. Emanuel von Chrisolena, Ritter, mit achten. Alle drey Botten, Freunde und Räht des Keysers von Constantinopel » [73]. Nous avons parlé plus haut de Manuel Chrysoloras, dont la présence à Constance est bien connue et dont on s'est étonné parfois que Richental ne l'ait pas nommé [74]. Notre passage montre que cette affirmation était erronée. Celui que Richental appelle « Nicolaus von der Morea » est sûrement Nicolas Eudémonojoannès. Pourquoi l'appelle-t-il « von der Morea? » Est-ce parce qu'il était originaire de Morée? Ou bien est-ce une forme estropiée du nom de famille? Peu importe. Le fait que Richental ait désigné l'ambassadeur grec par son vrai nom nous garantit la bonne

[72] Sur les manuscrits de Richental voir R. Kautzsch dans Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, Neue Folge, 9, 1894, p. 443 ss.

[73] Richental, éd. 1575, fol. 188r.

[74] Finke, ACC I, p. 401 n. 1.

qualité des renseignements qu'il met en œuvre en cet endroit et nous pouvons le croire sur parole quand il affirme que Nicolas Eudémonojoannès était accompagné de son fils Andronic, dont le nom est à peine défiguré dans notre texte. A l'aide de ces données claires nous pouvons maintenant aborder l'examen des autres passages où Richental parle des ambassadeurs de Manuel Paléologue. Partout il dit que ces ambassadeurs étaient père et fils. Il n'y a donc pas à douter qu'il ne veuille parler des mêmes personnages qui figurent dans le texte reproduit plus haut. Mais partout ailleurs il leur donne un autre nom. D'abord, lorsqu'il raconte l'arrivée des ambassadeurs il s'exprime comme suit: « Es kamen auch dar zwen Hertzog von Tropii ausz Griechenlandt in Bottschafft desz Keisers von Constantinopel Hermamols mit zwentzig Pferden und so viel Personen und ritten in das Hausz zu der Taschen an S. Pauls Gassen. Und findestu ihr Wappen hienach in diesem Buch [75]. Les armoiries que l'auteur annonce sont en effet insérées dans son ouvrage en trois endroits différents, chaque fois précédées d'une petite notice. La première fois elle est conçue comme suit: « Der Hochwirdig und Durchlauchtig Fürst und Herr, Herr Emanuel Pedagogus Keyser zu Constantinopel in Griechenland; desz Boten waren zu Costentz zween Hertzogen von Tropii die hernach am andern Blat benennt und ire Namen und Wappen gemahlet ist ». Viennent ensuite deux écus représentant les armes de l'empereur, puis la remarque suivante qui continue la phrase: « Und auch secsz Ritter: die auch in diesem Buch benennt sind, kamen alle miteinander mit unserm allergnädigsten Herrn dem König » [76]. La deuxième fois on nous présente comme suit les armes des envoyés de Manuel: « Der Hochgeborn Hertzog Philipp und

---

[75] Richental, éd. 1575, fol. 5^{r}; éd. Buck, p. 47: « Es komen och zwen hertzogen von Tropi, usz Kriechenland, in bottschaft des kaysers von Constantinopel, wol mit XX pfärden und zugend in des Goppenzhusers husz, an Sant Pauls gassen... ». L'endroit où Richental inséra cette notice fit croire que l'ambassade en question était venue au printemps 1415. Zhishmann, Unionsverhandlungen, p. 3; Finke, ACC I, p. 401 n. 1. Si ce raisonnement était juste il faudrait conclure (et on ne manqua pas de le faire) que l'archevêque Grégoire de Kiev, dont Richental parle aussitôt après, arriva à Constance en 1415, alors qu'il n'était pas encore élu. Voir plus loin, p. 37 ss.

[76] Richental, éd. 1575, fol. 77^{v}; éd. Buck, p. 206. Il est fâcheux que les noms de ces messieurs soient restés dans la plume du chroniqueur ou de ses copistes.

Hertzog Michael sein Son, geborn von Troy in Griechen, waren beyd zu Costentz und lagen zu Herberg zur Taschen an S. Pauls gassen, die schrieben dem Keyser von Constantinopel als zevor stehet am 76. Blatt ». Suivent deux écus à l'aigle bicéphale [77]. Enfin la troisième fois le même emblème est introduit comme suit: « Von dem Durchleuchtigesten Fürsten Hertzog Philipp von Tropaw ausz Griechen; war selber zu Constentz. Von dem Durchleuchtigesten Hertzog Michael von Tropaw sein Son; kamen beyd in Botschaft desz Keysers von Constantinopel » [78]. Il est difficile de ne pas identifier ces mystérieux « ducs de Troy, Troppi etc. » père et fils, ambassadeurs de Manuel Paléologue, avec Nicolas et Andronic Eudémonojoannès, père et fils, ambassadeurs du même souverain. Mais comment expliquer que « Philippe » et « Michel » se soient substitué aux noms authentiques? Et quel nom byzantin peut se cacher sous l'expression « ducs de Troppi » [79]? Notons encore que le nom de Philippe de « Troppi » se retrouve en tête de la lettre écrite à Constance par un des envoyés grecs [80]; mais il s'y trouve en qualité de destinataire, non pas d'auteur, bien que Richental affirme ailleurs que la lettre est adressée à l'empereur Manuel! Ceci nous amène à parler de l'échange de lettres entre ce dernier et ses ambassadeurs. Richental écrit à ce sujet: « Indem so sandt der kaiser Emanuel von Constantinopel ain schönen latinschen brief gen Costentz siner botschaft, das waren zwen hertzogen von Troppi, das sy im enbuttind, wie es umb das concilium stund und ob die reformacion gemacht wär oder warumb sy also lang wärind und wie Costentz die statt gelegen wär, das so viel lüt dahin komen wären. Do enbuttind sy im hinwider wie es ze Costentz gieng und was da geschehen wär und was sy truwten noch geschehen. Die brief findet man davor in latin, die mir och wurdent » [81].

---

[77] Richental, éd. 1575, fol. 79^{r}.

[78] Richental, éd. 1575, fol. 138^{r}. Dans Buck, p. 191 on lit: « Hertzog Philipp von Troppouw usz Kriechen. Hertzog Michel von Troppouw sin sun, usz Kriechen, und baid in botschaft des kaysers von Constantinopel ».

[79] O. Halecki dans Byzantion, 7, 1937, p. 49, suppose que Troppi pourrait cacher une partie du nom byzantin Philanthropènos. — « Hertzog » traduit peut-être le nom propre Doukas.

[80] Richental, éd. 1575, fol. 76^{r}-77^{v}.

[81] Richental, éd. Buck, p. 113.

Le passage qu'on vient de lire ne se trouve pas dans l'édition incunable, ni par conséquent dans les réimpressions de 1536 et 1575. En revanche on trouve dans celles-ci le texte des deux lettres qui manquent dans les manuscrits [82]. Il est vrai qu'on nous les donne dans une méchante traduction allemande faite sur un texte latin dont Richental crut naïvement qu'il était l'original. Ce détail montre que notre chroniqueur n'entra pas en relation très étroites avec les membres de l'ambassade grecque. Celle-ci demeura à Constance jusqu'à la fin du concile. On la trouve mentionnée assez fréquemment, surtout à partir de l'année 1417. Ainsi le 12 janvier 1417, Matthieu Roeder, de l'Université de Paris, fait allusion à sa présence dans un sermon [83]. Le 28 février suivant Léonard Dati, maître général des frères prêcheurs, parle de la lassitude des Grecs qui trouvent que le concile traîne en longueur [84]. En octobre Pierre-Paul Vergerio écrit que l'empereur grec est représenté à Constance par une délégation officielle et permanente [85]. Enfin le 11 octobre du même mois l'envoyé aragonais, don Philippe de Mallo, écrivant à son souverain, fait une allusion fugitive aux espérances que l'on nourrit à Constance de voir les Grecs se réunir à l'église romaine quand celle-ci aura recouvré son unité [86]. Ce moment tant désiré était alors tout proche. Le 11 novembre le cardinal Odon Colonna fut élu pape. Il prit le nom de Martin V. Le schisme d'Occident était terminé, l'église latine reconnaissait un chef unique. Les délégués grecs purent enfin se décharger de la mission pour laquelle ils étaient venus.

---

[82] Richental, éd. 1575, fol. 76-77.

[83] Finke, ACC II, p. 484: « Si autem Greci... suos eciam hic nuncios transmiserunt... » Finke, ACC II, p. 484.

[84] « Si consideretur... Grecorum huius sacri concilii conclusionem expectantium lassitudo... » Ibid., p. 492.

[85] « imperator quoque Grecorum... insignem legationem hic continuam habuit spe reconciliationis data; quodque magis mirum est etiam ex Ethiopia quidam privatim ad tanti concilii famam venerunt... » L. Smith, Epistolario di P. P. Vergerio, Roma 1934, ep. 138, p. 377. — La présence des Éthiopiens est également mentionnée dans Richental, éd. Buck, p. 203. Cf. Palacky, Documenta, p. 676, n° 117B.

[86] « Los Grechs, dels quals es aci oppinio ques reduiran... » Finke, ACC II, p. 154 (n° 347).

V - Les négociations des ambassadeurs grecs avec Martin V

Si les témoignages invoqués jusqu'ici font voir qu'on parla beaucoup, à Constance, de la réunion des Grecs, ils ne disent rien sur les négociations officielles qui commencèrent seulement après l'élection de Martin V. Silvestre Syropoulos nous montre l'ambassadeur grec collaborant de son mieux au rétablissement de l'union dans l'église latine avant d'accomplir sa mission proprement dite, laquelle s'adressait à un pape universellement reconnu: « Et le sus-dit Eudémonojoannès s'en alla à Rome et prit une juste part aux travaux et aux luttes pour l'union et la concorde de l'église d'Occident et la soumission de tous les peuples latins à un seul pape. Présent à l'élection et au couronnement du pape Martin, il trouva auprès de lui un accueil favorable. La solennité du couronnement lui offrant une occasion propice il parla en public sur l'union de l'église d'Occident avec notre église d'Orient; il laissa entendre que l'empereur la souhaitait et il s'étendit longuement sur ce sujet, soutenu par André [archevêque] de Rhodes [87] qui assista aussi au couronnement et adressa au pape un long discours sur l'union. André était des nôtres; il avait profité de l'éducation de chez nous et goûté à la sagesse hellénique; mais, atteint de folie, il passa aux Latins et adopta leurs doctrines. Élevé à la dignité épiscopale il mettait tout son zèle à conquérir les autres pour ses opinions hérétiques. L'idée que tous pourraient un jour le suivre, voilà ce dont il avait fait le comble de son bonheur. C'est pourquoi, en l'occurrence, il parla longuement sur ce thème, patronnant la cause d'Eudémonojoannès. A la suite de quoi le pape donna encore une fois et très aimablement audience à Eudémono-

[87] Ce serait un contresens de traduire « André de Rhodes » sans suppléer le titre épiscopal, sous-entendu en grec. Syropoulos donne ici à fr. André le titre qu'il portait en 1438 quand il le rencontra à Ferrare et Florence. L'inexactitude de notre historien induisit en erreur Quétif Echard (SOP I, p. 801) qui identifièrent André avec l'archevêque de Kalocsa et Bacs en Hongrie, lequel évêché est appelé en latin *Colocensis* cependant que l'orthographe correct du nom médiéval de Rhodes serait (*ecclesia*) *Colossensis;* naturellement il se trouva des scribes en quantité pour écrire *Colocensis*. Cf. aussi plus loin. p. 51, n. 49.

joannès, reçut son message d'union, prit connaissance de l'objet de sa mission et lui donna pleine satisfaction » [88].

Selon Syropoulos Eudémonojoannès demanda et obtint au nom de l'empereur Manuel Palologue deux indults pontificaux. Le premier autorisait les fils de l'empereur à épouser des princesses catholiques. L'autre accordait l'indulgence des croisés aux volontaires qui contribueraient à la défense de l'Hexamilion, le *limes* nouvellement érigé dans l'Isthme de Corinthe. Le premier indult nous est conservé. Il est daté du 6 avril 1418 et adressé aux fils de l'empereur [89]. La seule condition que le pape impose est que les futures épouses des princes grecs demeurent libres de pratiquer la religion catholique romaine. Par le second indult, assimilant la défense de l'empire grec à la croisade, Martin V continuait la ligne de conduite de ses prédécesseurs, dont les bulles d'indulgences avaient permis aux empereurs byzantins de faire appel efficacement à la libéralité des fidèles d'Occident.

En plus des lettres citées, Eudémonojoannès en emportait d'autres, adressées à l'empereur et au patriarche de Constantinople. Elles sont perdues, mais Syropoulos, qui en avait vu la copie dans les registres du patriarcat, les résume comme suit: « Ce fut alors que, pour la première fois, le pape envoya des lettres [à Byzance], deux aux empereurs et une au patriarche, insinuant l'excellence de l'union, les flattant et les stimulant à la conclure. Eudémonojoannès les apporta et, rendant compte du succès de son ambassade aux empereurs,

---

[88] « *Ὁ δὲ δηλωθεὶς Εὐδαίμων-Ἰωάννης εἰς τὴν Ῥώμην ἀπελθὼν, καὶ ἐπὶ τῇ ἑνώσει, καὶ ὁμονοίᾳ τῆς δυτικῆς ἐκκλησίας καὶ τῇ πρὸς ἕνα πάπαν ὑποταγῇ πάντων τῶν λατινικῶν γενῶν, καὶ αὐτὸς κατὰ τὸ εἰκὸς συνεργήσας τε καὶ ἀγωνισάμενος, καὶ ἐπὶ τῇ ἐκλογῇ καὶ ἀναγορεύσει τοῦ πάπα παρὼν Μαρτίνου, εὐμενείας γε καὶ ἀναδοχῆς ἀξιωθεὶς παρ' αὐτοῦ: ἐπιτήδειον καιρὸν εὑράμενος τὸν τῆς ἀναγορεύσεως, τὰ περὶ τῆς ἑνώσεως τῆς τε δυτικῆς ἐκκλησίας ἐξαγγέλλει, καὶ τῆς ἀνατολικῆς τε καὶ ἡμετέρας: καὶ τὴν πρὸς αὐτὴν ἐπιθυμίαν τοῦ βασιλέως ὑποδεικνύει, καὶ πλατύνεται ἐπ' αὐτοῖς, εὑρὼν σύνεργον πρὸς τοῦτο, καὶ τὸν τῶν Λατίνων Ῥόδου Ἀνδρέαν, παρέτυχε γὰρ τότε καὶ αὐτὸς ἐν τῇ ἀναγορεύσει, καὶ λόγον πλατὺν ἐξέτεινε πρὸς τὸν πάπαν περὶ τῆς ἑνώσεως: ὃς ἡμεδαπὸς ὤν, καὶ τῆς ἐνταῦθα παιδείας τε καὶ σοφίας ἑλληνικῆς ἀπολελαυκὼς, παροιστρήσας ἀπῆλθεν εἰς Λατίνους, καὶ σύμφρων ἐκείνοις γεγονὼς, καὶ ἐπισκόπου τιμηθεὶς ἀξιώματι, σπουδὴν ἐποιεῖτο ἀεὶ καὶ ἑτέρους ἐντεῦθεν ἑλκύσαι, πρὸς τὴν δόξαν, ἣν αὐτὸς ἠρετίσατο: τόδε καὶ πάντας νομίσαι ἀκολούθους εὑρεῖν, εἰς μεγίστην ἑαυτοῦ εὐδαιμονίαν ἀνέκρινε* ». Syropoulos, éd. Creyghton, p. 4.

[89] Raynaldi, 1418, n° 17. Cecconi, doc. I, p. I.

il leur rapporta, comme venant du pape, de multiples considérations sur l'union. Il disait que le pape éprouvait un grand désir de l'union et son entourage aussi, et il tint les mêmes propos au patriarche et pour ainsi dire à tous ceux qui l'approchaient, invitant à traiter de l'union » [90].

Syropoulos, qui écrit une histoire du concile de Florence, fait débuter son récit au concile de Constance. Pour lui c'est à Constance que se nouèrent les pourparlers qui conduisirent finalement les Grecs à Ferrare et Florence. C'est en effet à Constance que l'on recommença à parler d'union après la longue interruption due au grand schisme, et même il y fut déjà question, comme on le verra plus loin, d'un concile œcuménique gréco-latin. Or dans ces conversations de Constance les deux Chrysobergès eurent leur part et tout d'abord fr. Théodore, bien qu'il ne soit pas facile de déterminer son rôle. Nous avons une bulle de Martin V, du 26 janvier 1418, lui réservant le premier canonicat vacant dans les chapitres de Patras et Coron [91]. Comme motif de cette faveur on donne les services rendus par fr. Théodore « in negociis unionis sanctae Romanae ac redintegratione Constantinopolitane ecclesiarum ». — Le rôle de fr. André Chrysobergès est mieux connu; Syropoulos l'a relevé et lui-même nous a laissé à ce sujet un témoignage très précis. Dans un discours prononcé le 22 août 1432 devant les Pères du concile de Bâle, voulant montrer le rôle que joue nécessairement la papauté dans cette affaire de la réunion des Grecs, il évoque le souvenir des négociations de Constance, qui suivirent l'élection de Martin V:

Cum superiori tempore nullus indubitatus Pontifex haberetur neminem Graecorum aliquis audivit qui de unione ecclesiae contractaret. At ubi

---

[90] « *Τότε τοίνυν πρώτως καὶ γράμματα πέμπει ὁ πάπας, δύο μὲν πρὸς ἄμφω τοὺς βασιλεῖς, ἕτερον δὲ πρὸς τὸν πατριάρχην, τὸ καλὸν μηνύοντα τῆς ἑνώσεως, καὶ πρὸς αὐτὴν θέλγοντα καὶ διεγείροντα τούτους: ἅτινα διακομίσας ὁ Εὐδαιμονοϊωάννης καὶ τὰς τῆς πρεσβείας αὐτοῦ ἀποκαταστάσεις ἐξαγγείλας τοῖς βασιλεῦσι, πολλοὺς καὶ περὶ τῆς ἑνώσεως λόγους ἀνέφερεν αὐτοῖς ὡς ἀπὸ τοῦ πάπα. καὶ μεγάλην ἐπιθυμίαν ἔλεγεν ἔχειν τὸν πάπαν καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν πρὸς τὴν ἕνωσιν: τὰ αὐτὰ δὲ ἀνήνεγκε καὶ πρὸς τὸν πατριάρχην, καὶ πρὸς πάντας σχεδὸν ἔλεγε τοὺς αὐτῷ πλησιάζοντας, καὶ παρεκίνει τὰ πρὸς τὴν ἕνωσιν πραγματεύεσθαι* ». p. 5.

[91] Voir en appendice le texte de cette bulle, que nous devons à l'obligeance du R. P. M. H. Laurent O. P.

omnium dissidentium vota ad unum pastorem convenerant, mox legati Graecorum pontificem adierunt et coram gloriosissimo ac invictissimo Romanorum rege domino Sigismundo semper Augusto pro unionis negotio imperatoris ac patriarchae Constantinopolitani voluntatem et vota, triginta et sex articulis patefecerant. Scio quod verum loquor et quod hae manus litteras illas obsignatas explicuerunt et que illic continebantur ex Graecis Latina feceram. Unde cum honestissimae Graecorum petitiones principibus nostrae religionis visae fuerant, mox dominus Iohannes episcopus cardinalis tituli sancti Sixti, vir omnium suae aetatis religione et sapientia spectatissimus, legatus in Graeciam declaratus est. Quem illuc properantem si mors e medio non sustulisset plurimi nunc populi ac nationes ritu et religione essent vobis simillimi quorum nullum impraesentiarum habetis [92].

C'est, on le voit, André Chrysobergès qui servit d'interprète à l'ambassade grecque dans ses négociations avec Martin V, et nous pouvons le croire sur parole quand il affirme que les propositions grecques étaient telles qu'on décida l'envoi en Grèce d'un légat du Saint-Siège, dans la personne du bienheureux Jean Dominici, cardinal de Saint-Sixte dit aussi cardinal de Raguse. Les propos des ambassadeurs grecs avaient fait naître de grands espoirs. Le premier février 1418 un prédicateur inconnu en parlait publiquement dans un sermon dont nous percevons l'écho grâce à Pierre de Pulka, qui écrivit, le jour même, à l'université de Vienne:

Subjungebat insuper de dilatatione ecclesiae per conversionem Samaitarum qui noviter fidem susceperunt et per speratam reductionem Graecorum ad quos quemdam de dominis cardinalibus, ut creditur Ragusinum, legationem velle suscipere asserebat, et concludendo idem perorans contra symoniam et usuram hoc novissimo saeculi tempore invalescentes invehebat [93].

La connexion établie ici entre la conversion des Samogitiens et la réunion des Grecs montre que l'orateur était en rapport avec les milieux polonais. La même connexion se retrouve dans une lettre

[92] Mansi XXIX, col. 476; Cecconi, doc. XI, p. xxx.

[93] Archiv für Österreichische Geschichtsquellen, 15, p. 64. — Zhismann, p. 6, parle d'une session du concile, du 1er février 1418, où auraient eu lieu les tractatives en question et il renvoie à notre lettre!

des délégués de l'université de Cologne, que, pour cette raison, on peut dater de février 1418:

Item venerunt certa nova de baptismo generaliter suscepto per Samaycas et de firma spe reversionis Graecorum ad obedientiam ecclesiae Romanae [94].

Après ce qu'on vient de dire il est indubitable que les ambassadeurs de Manuel II firent à Martin V des propositions que l'on prit à Constance pour une promesse d'union pure et simple. Naturellement, dans l'esprit des Grecs, cette union devait être conclue dans un concile œcuménique et nous verrons plus loin que la suite des négociations entre Martin V et Byzance eut pour objet précis la réunion de ce concile, dont le pape tout d'abord ne voulait pas, mais qu'il finit par accepter. Grégoire Camblak, métropolite de Kiev, qui arriva à Constance quand les négociations entre Martin V et les Grecs étaient en cours, ne manqua pas d'insister sur la nécessité du concile. Son témoignage est le dernier qui nous reste à citer. Dans le discours qu'il prononça devant Martin V et le Sacré-collège, le 25 février 1418, voici ce qu'il dit au sujet de l'union:

Cupit hanc sanctissimam unionem, beatissime pater, serenissimus dominus meus imperator Constantinopolitanus, filius sanctitatis vestre, patriarcha illius urbis, ceterique populi Christiani illarum partium, sicut persensi quod iam perlocutum fuit de hac materia in presencia sanctitatis vestre per legatum ipsius serenissimi domini imperatoris qui hanc materiam ulterius ipse secundum commissionem suam in hac parte prosequetur [95].

A l'époque où Grégoire de Kiev prononçait son discours les négociations entre Martin V et les Grecs devaient toucher à leur fin. Dès le 26 janvier fr. Théodore Chrysobergès s'était vu récompensé pour les services rendus à cette occasion; le 12 février 1418 son frère André fut objet d'une faveur de Martin V en raison de services analogues [96].

---

[94] Martène-Durand, Thesaurus, II, c. 1695. La lettre y est datée par conjecture de mars 1418. La rapprochement fait dans le texte nous autorise à la dater du début de février. Au mois de mars l'auteur n'aurait pas manqué de faire allusion à l'arrivée de l'ambassade de Grégoire de Kiev, qui frappa si profondément tous les témoins.

[95] Finke, ACC II, p. 166.

[96] Voir en appendice la bulle du 26 janvier; celle du 12 février dans Échos d'Orient, 34, 1935, p. 423.

VI – Le métropolite Grégoire de Kiev à Constance (1418)

« Die veneris sequenti intravit Constanciam dominus Gregorius archiepiscopus... Ruthenus de fide Grecorum, veniens ad procurandam unionem Grecorum et Latinorum sub obediencia Romane ecclesie ». En ces termes Guillaume Fillastre, cardinal de Saint-Marc, a inséré dans son journal, sous la date du 18 février 1418, l'arrivée à Constance de Grégoire Camblak, métropolite de Kiev et de toute la Russie [1]. Richental rapporte le même fait en deux endroits de sa chronique mais il est en désaccord avec Fillastre et en contradiction avec lui-même, car il assigne à l'événement, la première fois, la date du 21 janvier, la seconde fois, celle du 19 février. Voici les deux passages, d'après l'édition de 1575, dérivée comme on a dit, de l'incunable de 1483:

An dem ein und zwanzigsten tage des monats Ianuarii da ritte eyn ein Ertzbischoff ausz Griechenlandt, Kyfionensis, genannt Georius und hatte auch Griechischen glauben und kam zu dem Concilio von sein selbs und aller seiner Bischoffe wegen und von wegen der Patriarchen von Constantinopel und von vilen Griechischen Landen und Bischoffen und zog in Ulrichs im Holtz hausz ein zu der Sonnen mit achtzig Pferden und hette alle seine Priester lange schwartze Bärte und lange schwartze Haar und hielten ihre Mesz im Hausz und wie sie Mesz halten und ihre Gewandt und wie sie das Sacrament und Brot segneten ist hienach gemahlet am drey und fünfftzigsten Blat und an dem andern darnach. Auch meinet man es were eine gantze einigkeit worden. Da wolt das Concilium ihnen nicht erlauben dasz sie also ihr lebenlang möchten bleiben. Sein Wappen findestu hienach in diesem Buch [2].

---

[1] Finke, ACC II, p. 165. Dans le vide laissé par certains copistes après « archiepiscopus » rétablir « Kioviensis ».

[2] Richental, éd. 1575, fol. 5. — Le passage est un de ceux où se manifeste la supériorité de l'édition incunable sur les manuscrits (Cf. plus haut, p. 14, n. 37 à la fin). Dans l'édition de Buck (p. 47) les prêtres qui accompagnaient Grégoire sont devenus des évêques. Par l'intermédiaire de von der Hardt cette erreur s'est répandue largement; von der Hardt, CC IV, 1511; J. Lenfant, Histoire du concile de Constance, p. 576; Hefele-Leclerq, VII, 1, p. 505; Viller, dans RHE, 18, p. 31. L'insertion du passage vers le début de l'ouvrage de Richental a fait croire à la venue de l'archevêque de Kiev en 1415; von der Hardt, CC IV, p. 19, dans les « Fasti », à la date du 12 janvier, qui est sûrement un lapsus pour 21; Cecconi, p. 20, en a déduit une double venue de Grégoire à Constance.

Am neuntzehenden Februarii reiht ein der Hochwirdig Herr Georg Ertzbischoff zu Kymonens in dem Land Russen, helt Griechen Glauben, ligt unter Pallander Land und Littower, stoszt an Griechenland. Sein Wappen findestu hernach in diesem Buch [3].

Pour énumérer au complet les témoins citons tout de suite la lettre d'un anonyme de février-mars 1418: « Graeciae metropolitanus nunc venit Constantiam a Damasco (!) et iam ecclesiae Romanae in cerimoniis sunt annexi et baptisantur et fines eorum ad quingenta milliaria se extendunt » [4]. Comme la date de notre lettre est certaine et qu'on ne parle dans nos sources d'aucun évêque oriental en dehors de Grégoire Camblak, c'est encore de lui qu'il s'agit ici. Les singulières déformations du mot *Kioviensis* (forme latine de Kijów, qui est le nom polonais de Kiev) montrent assez combien cette ville et en général toute la géographie de l'Est et du Nord-Est européen était étrangère aux copistes, voire aux auteurs [5]. Il appartient aux éditeurs de Richental d'expliquer comment cet observateur si bien placé a pu se tromper sur la date d'un événement aussi éclatant que l'arrivée de la grande ambassade du métropolite de Kiev. En ce qui nous regarde le témoignage irrécusable de Fillastre suffit pour rétablir les choses. Mais avant d'étudier l'ambassade de Grégoire il sera utile de rappeler brièvement le *curriculum vitae* de ce curieux personnage [6].

---

[3] Richental, éd. 1575, fol. 45r. A l'endroit correspondant de l'édition de Buck (p. 133) on trouve, sous la date du 19 février 1418, une répétition amplifiée de la notice insérée déjà sous le 21 janvier. De nouveau Grégoire est accompagné d'évêques (il y en a 5 chez Buck, et 19 dans le manuscrit utilisé par von der Hardt, CC, IV, 1511). Pour comble, les manuscrits répètent encore une fois la même notice (Buck, p. 136) et cette fois l'archevêque est accompagné de huit prêtres. Cf. encore la notice latine dans Buck, p. 171.

[4] Palacky, Documenta, p. 676, n° 117B. La lettre continue comme suit: « Etiam sunt homines de inferiori India qui tribus annis in mari navigaverunt, Saraceni et pagani omnes ibidem reperiuntur, et baptisma suscipiunt et magistros optant, ut ad partes ipsorum dentur ut Greci impetrarunt ». Sur les Éthiopiens à Constance voir plus haut p. 29, n. 85.

[5] Voir p. ex. F. Piekosinski, Goście polscy na soborze konstancyskim, Rozprawy Akademii Umiejętności, wyd. hist. fil., 37 (ser. II, 12), pp. 130-158.

[6] Pour l'histoire de Grégoire Camblak j'ai suivi M. Hruševskyj, Istorija Ukrainy-Rusy, V, Lwów 1905, pp. 400-403, après avoir vérifié sur les sources, auxquelles je ne renvoie pas pour le détail. Les principales sont, outre les chroniques russes (surtout la Nikonovskaja, Polnoe sobranie russkich lětopisej, XI, pp. 224-225) les docu-

Bulgare d'origine, Grec de formation, Grégoire Camblak avait commencé sa carrière ecclésiastique dans l'entourage du patriarche de Constantinople Matthieu I^er^ (1397-1410). En 1401 le patriarche lui confia une mission en Moldavie où il resta plusieurs années. En 1406 son oncle Cyprien Camblak, métropolite de Kiev, le fit venir auprès de lui, mais Cyprien mourut avant l'arrivée de son neveu. On ignore ce que fit ce dernier jusqu'en 1414. Cette année-là le successeur de Cyprien sur le siège de Kiev, le métropolite Photius, un Grec de Morée (1406-1431), se brouilla avec le grand-duc de Lithuanie Vitold-Alexandre, et quand il vint en Lithuanie pour arranger l'affaire il fut mis en prison. Or cette même année une chronique russe note que Camblak vint à Moscou. Pourquoi faire? On l'ignore. Peut-être essaya-t-il de gagner le grand-duc de Moscou, Basile II (1389-1425), afin de s'élever avec son concours sur le siège de Kiev. En tout cas il devait dès cette époque, aspirer à remplacer Photius et il y réussit avec l'aide de Vitold. Au cours de l'année 1414 les évêques orthodoxes de Blanche-Russie et d'Ukraine, soumis à la domination lithuanienne et polonaise, se réunirent en synode et dénoncèrent l'obéissance au métropolite Photius, auquel ils substituèrent Grégoire Camblak. Le métropolite-élu s'en alla à Constantinople pour faire confirmer son élection et recevoir la consécration selon l'usage en vigueur depuis des siècles. Mais au patriarcat il essuya un refus net et il s'en retourna en Ruthénie. Vers le début de 1415 une assemblée du haut clergé orthodoxe de Lithuanie examina de nouveau la question et l'on résolut de remplacer Photius, en se passant de Constantinople s'il le fallait. Toutefois, avant de passer à l'acte on envoya encore une ambassade auprès du patriarche, lui demandant cette fois un métropolite en lui laissant le libre choix de la personne. Mais, au cas où il ne ferait pas droit à leur demande avant le 20 août, les évêques avertissaient l'œcuménique que l'on passerait outre. Une ambassade grecque qui passa par la Lithuanie en rentrant de Moscou obtint que le délai fut prolongé jusqu'au 14 no-

---

ments publiés dans Akty otnosjaščiesja k istorii zapadnoj Rossii, I, Sanktpeterburg 1846, pp. 33-37, n° 23-25, et dans Pamjatniki drevnerusskago kanoničeskago prava (Russkaja Istoričeskaja biblioteka, VI), Sanktpeterburg 1908, p. 307 ss., n° 37-41.

vembre[7]. Comme aucune réponse ne vint de Byzance les évêques des états de Vitold, réunis en synode à Nowogródek en Lithuanie le 15 novembre 1415, élurent Grégoire Camblak métropolite de Kiev et de toute la Russie. Il va sans dire qu'au delà des frontières polono-lithuaniennes Grégoire ne fut pas reconnu, et le patriarche de Constantinople l'excommunia.

Quels sont au juste les dessous de cette affaire? Il est difficile de le dire. Les chroniques russes sont partiales en faveur de Photius et en plus elles nous sont parvenues dans des compilations tardives non sans risques d'altérations. On peut tout au plus en tirer l'exposé des faits, sans tenir compte de l'explication qu'elles en donnent. Elles rejettent toute la responsabilité sur Vitold, qui aurait menacé de mort ses évêques s'ils ne se pliaient pas à sa volonté. Dans la lettre synodale du 15 novembre 1415 les électeurs de Camblak rejettent au contraire la faute sur le métropolite, dont la cupidité aurait dépassé les exploits, pourtant remarquables, de ses prédécesseurs. Une proclamation de Vitold adressée à ses sujets orthodoxes peu après le synode rend naturellement le même son de cloche. Quoi qu'il en soit des causes réelles et du degré de complicité volontaire des évêques, il est incontestable que l'élection d'un métropolite à leur dévotion venait à point nommé pour Vitold et pour son cousin le roi de Pologne. Grégoire, qui devait tout à ses princes, ne pouvait évidemment pas se dérober à leurs exigences. Par ailleurs il est possible que le neveu de Cyprien Camblak ait partagé, en matière d'union, les idées de son oncle défunt. Et nous avons vu plus haut comment ce dernier fut l'auteur du projet d'union de 1396. Tels sont les antécédents de la grande ambassade polono-lithuanienne qui fit son entrée à Constance le 18 février 1418.

Le 25 février Martin V, en présence du sacré-collège, donna audience à Grégoire. L'archevêque de Gniezno et l'évêque de Poznań introduisirent le métropolite. Puis maître Maurice, de l'université de Prague, exposa dans un discours comment le métropolite venait pour

---

[7] C'étaient un ambassadeur impérial, Dishypatos, et un envoyé du patriarche, l'archimandrite Gabriel: lettre du grand-duc Vitold dans Akty... zapadnoj Rossii, t. I, n° 25, pp. 36b-37a.

conclure l'union avec l'église romaine. On donna lecture ensuite d'une pièce qui se présentait comme la traduction latine d'une déclaration du métropolite, et qui doit en effet représenter sa pensée, car, à la bien examiner elle n'est pas très compromettante. Tout d'abord on félicite Martin V et le concile de ce que le schisme d'Occident soit terminé. Puis on fait l'éloge immancable des princes, Ladislas et Vitold, les vrais auteurs de l'ambassade. Enfin Grégoire déclare qu'il brûle de désir de conclure l'union pourvu qu'elle se fasse « modo debito ». Et nous voici au point délicat. Il faut laisser la parole à Grégoire. Parlant de ses souverains (Ladislas et Vitold), il continue:

> Omnem eciam curam fecerunt ut gentes que ipsorum precepto subiciuntur, que sequestrate sunt a gremio sancte Romane ecclesie, ut zelatores christiane fidei cupiunt, ad unitatem ecclesie reducantur, hoc servato ut cum via debita et honesta atque consueta fiat, scilicet per congregationem concilii, ut utrimque congregentur periti et experti iuris, qui discernant de negociis fidei et hanc differenciam inter illam gentem cum sancta Romana ecclesia. Sperandum autem erit, beatissime pater, quod S(piritus) S(anctus) manifestabit veritatem nec pacietur amplius tantos populos sequestratos ab invicem [8].

Voilà qui est clair. La « conditio sine qua non » de toute union ecclésiastique, c'est le concile œcuménique gréco-latin. En affirmant que le métropolite Grégoire était venu se soumettre purement et simplement à l'église romaine, les témoins que nous avons cités plus haut font donc preuve d'un aveuglement étrange, mais dont on trouverait plus d'un exemple dans l'histoire des relations gréco-latines. Les chevaliers teutoniques, en raison de leur hostilité à toute initiative polonaise, étaient plus clairvoyants. Dans une lettre du 1er mars 1418 maître Pierre de Pulka de l'université de Vienne, après avoir raconté la venue et exposé les projets de Grégoire Camblak, ajoute cette phrase significative: « Cruciferi tamen fidem modicam adhibent praenarratis » [9].

On a vu que, d'après Fillastre, Martin V se proposait de traiter avec Grégoire plus en détail qu'il n'avait pu le faire dans le

---

[8] Finke, ACC III, p. 166.

[9] Archiv für Österreichische Geschichtsquellen, 15, 1856, p. 68, nº XXXIII.

BIBLIOTECA CAPPUCCINI

consistoire solennel du 25 février. Malheureusement nous ne savons rien sur ces tractatives. Richental prétend que le concile exigea de Grégoire et de son clergé l'abandon du rit grec. L'intransigeance des Pères sur ce point aurait fait échouer le projet d'union [10]. On retrouve cette assertion (qui a tout l'air d'un on-dit) chez le chroniqueur de l'ordre teutonique, mais, fait caractéristique, ici l'on rejette toute la faute sur l'obstination de Grégoire, dont le désir d'union n'était pas sincère et qui n'était venu au concile que pour complaire à Vitold. Aussi l'échec de la tentative aurait-il tourné à la honte des Polonais [11].

Dans les négociations avec Grégoire il est possible qu'on ait encore une fois recouru aux bons offices de fr. Théodore Chrysobergès. En effet le dominicain, déjà récompensé par un canonicat pour les services rendus, reçut bientôt une autre marque de confiance du souverain pontife: le 10 avril 1418 il l'éleva à l'évêché d'Olénus dans la principauté d'Achaïe [12].

Malgré le silence des sources latines il se peut que Grégoire Camblak ait été reçu dans une réunion du concile. Il nous reste en effet un discours en vieux russe qui porte le titre suivant: « Eloge (adressé) dans le concile de Florence (!) et de Constance, aux Galates, Ita-

---

[10] Voir plus haut p. 35.

[11] Je dois la connaissance de ce texte à l'obligeance du R. P. A. M. Ammann, qui a bien voulu me communiquer la copie qu'il en a faite, ce qui me met en état de le citer in extenso. Le lecteur se rendra compte que le chroniqueur dépend de Richental, et plus précisément d'un manuscrit de Richental où les compagnons de Grégoire sont déjà devenus des « évêques ». « Do sante er (Vitold) czu dem concilio etliche Rusche bischoff und ir prelatin mit wonderlichim geverte und sunderlichir kleydunge ken Costenicz czu dem concilio und hatte is so vorgegebin dem pabist und dem concilio und wy das sy cristin (!) woldin werdin und der Romyschen kirchin gehorsam syn und eren ungelouben vorwert nicht weldin haldin; dorczu hette her sy betwongen. Und dy byschoffe und prelatin von Polen, dy do login, worin gros gefrowet und retin mit grosser Macht zu entkegin, und brochten sy in mit grosin werdin. Und do sy do gelegin hattin etliche czit, do wordin sy gefrogit, worum sy dar kommin werin. Do sprochin sy, das sy herczog Wythaud dar gesant hatte czu beseen, aber sy weldin keynen gehorsam thun der Romyschen kirchin, sy weldin blibin als sy vor werin gewest. Also wordin dy Polen vorspot und belacht von dem ganzin concilio ». Le continuateur de Jean de Possilge, dans Scriptores Rerum Prussicarum, III, p. 376, sous la date 1415-1416.

[12] Eubel, Hierarchia, I, ed. 2, p. 375; G. Mercati, Notizie etc. (Studi e Testi, 56) pp. 481-482.

liens, Romains et à tous les Galates, par Grégoire archevêque de Kiev et de toute la Russie »[13]. Dans ce libellé, manifestement corrompu, le nom de Constance semble être primitif. Le concile de Florence était sûrement beaucoup plus connu en Russie que celui de Constance et l'intrusion du nom de Florence s'explique mieux que celle de Constance dans le titre de notre discours. Celui-ci a donc été, selon toute vraisemblance, composé pour qu'une traduction en fût lue devant les Pères de Constance. Pour l'historien il n'y a rien à prendre dans cette pièce, si ce n'est, vers la fin, une allusion fugitive à l'union ecclésiastique.

Grégoire Camblak quitta Constance sans avoir contracté aucune obligation précise. Dans la suite il n'eut plus le temps d'intervenir dans les affaires de l'union. Il mourut en 1420 probablement [14]. Son ambassade à Constance était destinée avant tout à faire comprendre, moyennant une mise en scène grandiose, le rôle très important que la Pologne et la Lithuanie joueraient désormais dans tout projet d'union et en général dans toute la vie politique et religieuse de l'Est européen. La troupe nombreuse et multicolore qui accompagnait le métropolite et que Richental décrit en s'émerveillant, représentait le monde bigarré soumis à l'influence catholique par suite de la conversion de la Lithuanie et de l'union de ce pays avec la Pologne [15]. Contre cette réalité nouvelle l'opposition des chevaliers teutoniques était impuissante. L'accueil fait à l'union de Florence en Pologne, et plus encore l'union ruthène de la fin du XVI[e] siècle, firent voir que les forces historiques agissaient en réalité dans le sens indiqué par les ambassades polonaises et lithuaniennes au concile de Constance.

---

[13] Izvěstija otdělenija russkago jazyka i slovesnosti, t. 8, 1903, 2, pp. 70-75.

[14] Hruševskyj, op. cit., V, p. 402, n. 4.

[15] Richental, éd. Buck, p. 136. A noter toutefois que certains traits de cette description semblent devoir s'appliquer non pas à la délégation venue en 1418, mais aux ambassades polono-lithuaniennes en général. Cf. éd. 1575, fol. 5.

VII - Triple échange de lettres entre la Curie et Byzance de 1418 à 1422

Rentrant de Constance l'ambassadeur grec Nicolas Eudémonojoannès apporta à l'empereur et au patriarche les lettres dont on a parlé plus haut. Le pape y invitait les Grecs à l'union mais se gardait bien de faire allusion au synode œcuménique. On comprendra son attitude si l'on songe que le conciliarisme occidental donnait assez de souci à la papauté. Elle ne tenait pas à se voir aux prises avec une assemblée grecque. Cependant à Byzance on ne l'entendait pas ainsi. Ecoutons de nouveau Syropoulos: « L'empereur et le patriarche répondent et remercient le pape de sa bonne disposition à l'union. Ils expliquent ensuite qu'elle est irréalisable autrement que par la réunion d'un concile œcuménique où les divergences feront l'objet d'un examen honnête et libre, sans contrainte ni contention. Et quand on aura fait une démonstration par témoignages et citations des saints docteurs de l'église, et que tout le synode sera tombé d'accord sur ce point, sincèrement et en toute liberté, que tout le monde s'y tienne sans arrière-pensée, et de la sorte l'union suivra d'elle-même. Ils écrivirent encore que le synode devait se réunir à Constantinople et non ailleurs, pour des raisons multiples et dignes de considération, exposées au long et au large dans ces lettres, qui sont conservées dans le registre patriarcal. Et qu'en outre il appartient à l'empereur et à nul autre de convoquer le concile, conformément à sa prérogative et à la coutume ancienne. Et l'on envoya ces lettres au pape par l'intermédiaire de Bladynteros, qui se fit moine plus tard et changea son nom en celui de Joseph. Il était du Péloponèse et avait appris la langue latine et c'est lui qui avait accompagné Eudémonojoannès à Rome » [16]. Jean Bladynteros porteur de la pre-

[16] « *Ἀντιγράφουσι τοίνυν ὁ βασιλεὺς καὶ ὁ πατριάρχης, καὶ εὐχαριστοῦσι τῷ πάπᾳ, ὑπὲρ ἧς ἔδειξεν ἔχειν περὶ τὴν ἕνωσιν προθυμίαν: εἶτα παραδηλοῦσιν ὅπως οὐκ ἐνὶ δυνατὸν ἄλλως ταύτην γενέσθαι, εἰ μὴ σύνοδος γένηται οἰκουμενικὴ, καὶ ἐξετάσῃ καλῶς τὰ τῆς διαφορᾶς, ἐλευθέρως, ἀβιάστως καὶ ἀφιλονείκως, καὶ εἴ τι ἂν ἀποδειχθῇ, διὰ μαρτυριῶν καὶ παραστάσεων τῶν ἁγίων τῆς ἐκκλησίας διδασκάλων καὶ ὁμοφωνήσωσι πρὸς τοῦτο πάντες οἱ ἐν τῇ συνόδῳ, καθαρῶς καὶ μετὰ πάσης ἐλευθερίας, στερχθῇ παρὰ πάντων ἐνενδοιάστως, καὶ οὕτως ἡ ἕνωσις ἐπακολουθήσει: τὴν δὲ σύνοδον ἔγρα-*

mière réponse grecque à Martin V est sûrement l'ambassadeur byzantin dont certains documents florentins font mention au printemps 1419 [17]. Martin V écrivit alors pour la seconde fois à Byzance, restant, dit Syropoulos, sur ses positions premières, c'est-à-dire, écartant la proposition d'un concile: « Les ayant reçues (à savoir les lettres portées par Bladynteros) le pape en envoya d'autres, s'en tenant à son idée première » [18]. Mais à Byzance on n'était pas non plus disposé à céder: « Et ici on écrivit de nouveau d'autres lettres qu'on lui envoya » [19]. Cette deuxième réponse byzantine, confiée, comme nous verrons, à Nicolas Eudémonojoannès et à Théodore Chrysobergès, devait emporter l'assentiment du pape. Celui-ci consentit en principe à la réunion d'un concile et se déclara prêt à envoyer un légat sur les rives du Bosphore: « Et il écrivit encore une fois, acceptant que le concile se tint ici, et consentant à y envoyer un légat » [20].

Les ambassadeurs qui firent accepter au pape l'idée d'un concile constantinopolitain ne sont point nommés dans Syropoulos; mais

---

φον, ὡς οὐ δεῖ ἀλλαχοῦ γενέσθαι, εἰ μὴ ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει, διὰ πολλὰς καὶ ἀξιολόγους αἰτίας, αἳ εἰς πλάτος ἐν ἐκείνοις τοῖς γράμμασι περιέχονται, ἐν τῷ ἱερῷ κώδικι σωζομένοις: καὶ ὅτι ὁ βασιλεὺς δεῖ συνάξαι τὴν σύνοδον, κατὰ τὸ ἀρχαῖον ἔθος αὐτοῦ καὶ προνόμιον: ἕτερος δὲ οὐδείς: στέλλονται γοῦν τὰ τοιαῦτα γράμματα πρὸς τὸν πάπαν μετὰ τοῦ Βλαδυντέρου, τοῦ γεγονότος ὕστερον μοναχοῦ, καὶ Ἰωσὴφ μετωνομασθέντος, ὃς ἦν ἐκ τῆς Πελοποννήσου, τὴν λατινικὴν πεπαιδευμένος διάλεκτον, καὶ ἀκόλουθος εἰς Ῥώμην ἐγεγόνει τῷ Εὐδαιμονοϊωάννῃ » éd. Creyghton, p. 6.

[17] Iorga, Notes et extraits, II, p. 183, n. 1, cite le Priorista fiorentino, qui, à propos des prieurs en fonction durant les mois de janvier et février 1419, écrit: « A loro tempo venne unno inbasiadore al papa, et arechò lettere a nostri singniori da là di Chonstantinopoli; deliberossi fiorini lxx per onorarlo di presenti ». Comme la curie arriva à Florence le 26 février 1419 (pour y rester jusqu'au 9 septembre de l'année suivante) il s'en suit que l'arrivée de l'ambassadeur grec et la délibération de la seigneurie de Florence eurent lieu dans les derniers jours de février 1419. Notons encore que l'ambassadeur ne peut pas être Nicolas Eudémonojoannès. Celui-ci était bien à Venise le 2 avril 1419, mais il y était venu directement de Modon (Méthone) et non de Florence comme il faudrait l'admettre dans l'hypothèse que nous rejetons ici; Iorga, Notes et extraits, I, p. 290. — A noter aussi que *l'arrivée* d'Eudémonojoannès à Venise, au printemps de 1419, n'est pas aussi précisément datée que le donneraient à entendre Iorga, p. 290 n. 1 et Mercati, Notizie, p. 477 n. 5.

[18] « *ἃ καὶ δεξάμενος ὁ πάπας, ἔστειλε πάλιν ἕτερα τῆς προτέρας ἐχόμενα διανοίας* » éd. Creyghton, p. 6, en bas.

[19] « *καὶ πάλιν ἕτερα ἐντεῦθεν ἐγράφησαν, καὶ ἐστάλησαν πρὸς ἐκεῖνον* ». Ibidem.

[20] « *ὁ δὲ καὶ αὖθις ἔγραψε, στέρξας καὶ ἐνταῦθα γενέσθαι τὴν σύνοδον, καὶ λεγάτον στεῖλαι εἰς αὐτὴν* » p. 7, en haut.

d'autres sources, que nous citerons plus loin, suppléent à son silence. De plus le pape non seulement se déclara prêt à envoyer un légat, mais le désigna immédiatement dans la personne de Pierre Fonseca, Cardinal-diacre de Sant'Angelo in Pescheria [21].

Nicolas Eudémonojoannès, chef de l'ambassade qui remporta ce succès, était passé à Venise avant de se rendre à la Curie. Le 17 janvier 1420 le sénat de Venise délibéra sur les propositions que venait de faire Eudémonojoannès au nom de l'empereur Manuel II; il s'agissait de réconcilier Venise et l'empereur Sigismond toujours en conflit à cause des villes dalmates [22]. La mission d'Eudémonojoannès auprès du pape faisait partie d'un ensemble de démarches politico-religieuses entreprises à cette époque par l'empereur Manuel. En même temps que Nicolas Eudémonojoannès, vint à Venise Manuel Philanthropènos, auquel le sénat répondit le jour même où il donna sa réponse au premier [23]. Philanthropènos devait aller ensuite auprès de Sigismond, puis en Pologne, où nous le trouvons au mois d'août [24], enfin en Lithuanie où il rencontra le métropolite de Kiev Photius, à la cour du grand duc Vitold [25]. Nous avons une lettre du roi Ladislas Jagiełło à Manuel II, écrite en été 1420 et qui répond sans doute à la mission de Philanthropènos. On y voit que celle-ci avait aussi un caractère religieux [26]. C'est ce qui permet de dire que Manuel II, en la circonstance, mettait en pratique le conseil qu'il donna plus tard à son fils: faire espérer l'union afin d'obtenir des avantages politiques, mais ne pas la conclure. La mission de Philanthropènos en Hongrie, Pologne et Lithuanie est donc parallèle à celle

---

[21] La nomination eut lieu le 27 mars 1420. Eubel, Hierarchia II, p. 5 n. 11. Il s'en suit que la date de la bulle citée par Raynaldi 1420 n° 2 doit être fausse car elle suppose la nomination intervenue en 1419, ce qui a induit G. Mercati (Notizie, p. 477) à dater de 1419 l'ambassade de Nicolas Eudémonojoannès et de Théodore Chrysobergès. (Raynaldi, l. c., lire *anno III*. Cf. Reg. Vat. 353, f. 23r; communiqué par le R. P. M. Laurent).

[22] Iorga, Notes et extraits, I, pp. 300-301.

[23] Ibid. p. 301.

[24] O. Halecki, La Pologne et l'empire byzantin, dans Byzantion, 7, p. 55, qui cite Rationes curiae Vladislai Jagellonis et Hedvigis reginae Poloniae 1388-1420, Cracovie 1896, pp. 553-554.

[25] Halecki, loc. cit.; Polnoe sobr. russk. lět., t. 17, p. 59 109.

[26] Halecki, loc. cit.; A. Prochaska. Cod. ep. Vitoldi, p. 493 n° 895 et Archiv für Österreichische Geschichtsquellen, 52, pp. 213-214 et p. 76.

des ambassadeurs grecs qui parurent à la curie romaine au printemps 1420.

Pierre Fonseca fut nommé légat en Orient en vue du concile œcuménique dont parle Syropoulos; le projet de ce concile est mis en rapport avec l'ambassade de Nicolas Eudémonojoannès dans la « Relation » du nonce pontifical Antoine de Massa, écrite deux ans plus tard [27], et dans les lettres de l'empereur Jean VIII et du patriarche Joseph qui répondent à la mission de fr. Antoine [28]. Dans ces mêmes documents paraît aussi le nom du compagnon de Nicolas Eudémonojoannès, l'évêque d'Olénus, notre Théodore Chrysobergès. La nomination d'un légat était, de la part de Martin V, un geste d'encouragement à l'endroit des partisans grecs de l'union. Mais il ne pouvait pas être question d'un départ immédiat, en raison des difficultés financières, d'autant plus grandes que les Grecs, comme on verra, exigeaient que le pape fît tous les frais du concile. En attendant Martin V eut recours aux services de Pierre Fonseca pour une légation en Espagne [29], mais, fait significatif, il eut soin de demander pour celà le consentement des ambassadeurs grecs encore présents [30]. Evidemment il tenait à ce que ceux-ci ne missent pas en doute la sincérité de ses intentions.

Le pape se mit encore en devoir de réunir le plus tôt possible les moyens pour subvenir à la légation Fonseca en Orient. Il nous reste des lettres apostoliques, imposant à cet effet aux clergés des provinces ecclésiastiques de Cologne, Mayence et Trèves une taxe de 6000 florins. On y rappelle les tractations avec les Grecs à Constance et Martin V y déclare expressément que la désignation du

---

[27] Écrite à Constantinople, le 14 novembre 1422. Mansi XXVII, col. 1066^{B}-1067^{B}. Raynaldi, ad 1422 n° 6-14. — Sur une version grecque inédite de cette relation contenue dans l'Ottob. graec. 339, voir G. Mercati, Notizie, p. 475 et n. 2. — Ibid., pp. 474-475 la correction de plusieurs fautes dans le texte imprimé de la relation, où on lit par exemple episcopus « Slomensis » pour « Oloniensis ».

[28] La réponse de l'empereur, du 14 novembre 1422 dans Mansi, XXVII, col. 1068 s.; Raynaldi, 1422 n° 15; Mon. conc. gen. sec. XV, I, pp. 24-26. La réponse du patriarche, inédite, se trouve dans Ottobon. Graec. 339, f. 136^{v}; Mercati, Notizie, loc. cit.

[29] Eubel, Hierarchia, II, p. 5 n. 11.

[30] « De conscientia eiusdem domini Nicolai Eudaemon Ioannis » dans la relation de fr. Antoine de Massa, Mansi XXVIII, col. 1066^{B}.

légat répond à une demande de l'empereur Manuel et du patriarche Joseph, exactement comme l'affirme Syropoulos. Cette demande des Grecs est d'ailleurs présentée comme une réponse aux exhortations multiples que le pape leur a adressées [31].

Pour vaincre les préventions de Martin V contre le concile Nicolas Eudémonojoannès et Théodore Chrysobergès avaient fait, semble-t-il, des promesses qui dépassaient leurs instructions. Aussi, se virent-ils plus tard désavoués par l'empereur et le patriarche, dans la réponse que firent ceux-ci à la mission d'Antoine de Massa, en 1422 [32].

Ayant terminé avec succès sa mission à Florence, Eudémonojoannès retourna à Venise où il obtint, le 16 juillet 1420, la permission d'embarquer sur une galère vénitienne la princesse Cléopa Malatesta, des seigneurs de Pesaro, fiancée au despote Théodore II Paléologue [33]. Nous ne savons pas au juste ce que fit le compagnon d'Eudémonojoannès, l'évêque d'Olénus, Théodore. Normalement il a dû retourner à Constantinople avec son collègue, pour rendre compte de l'ambassade. Peu de temps après, le 11 janvier 1421, Martin V l'autorisa à exercer les fonctions pontificales dans le diocèse de Céphallonie, dépourvu de pasteur [34]. Puis, le 26 janvier, il le chargea de procéder comme inquisiteur contre les Fraticelles dans le duché d'Athènes [35]. Ce pays était alors le refuge principal de la secte, qui prétendait représenter l'ordre authentique de s. François d'Assise condamné par le pape « hérétique » Jean XXII [36]. En Grèce

---

31 Cecconi, Concilio di Firenze, doc. II, p. v-x. Cf. Raynaldi, 1420, nº 27-29.

32 « ... quod ex parte nostra dixit Nicolaus Eudaemon miles et reverendus episcopus Oleius Theodorus, quod volumus unionem simpliciter secundum Romanam ecclesiam... affirmamus etiam per nostras litteras expresse quod non solum illis aliquid tale non commisimus, sed neque omnino umquam ipsum in mente dicere habuimus ». Lettre de Jean VIII Paléologue à Martin V, du 14 novembre 1422, Monumenta conciliorum generalium saeculi xv, I, p. 25. — Mansi, XXVIII, col. 1068-1070; Cecconi, Concilio di Firenze, p. xiv.

33 Iorga, Notes et extraits, I, pp. 306, 307.

34 Eubel, Hierarchia, I, p. 375, Olenen. n. 11.

35 Eubel, ibid.; Mercati, Notizie, p. 481.

36 Sur les Fraticelles voir F. Ehrle, Die Spiritualen ihr Verhältnis zum Franziskanerorden und zu den Fraticellen dans Archiv für Kirchen- und Literaturgeschichte des Mittelalters, 3, 1885, pp. 553-623; 4, 1886, pp. 1-190.

les fraticelles portaient ouvertement l'habit franciscain qu'ils déposaient par prudence quand ils passaient en Italie [37]. L'évêque d'Olénus ne réussit pas à les combattre efficacement, puisque, quelques années plus tard, un de ses confrères, Simon de Candie, dut être chargé de la même besogne [38]. Dans la suite nous n'entendons plus guère parler de fr. Théodore. En 1422 il informa la Curie que les Turcs avaient mis le siège devant Constantinople, ce qui rendait impossible la réunion d'un concile dans cette ville [39]. La mort du cardinal Fonseca (21 août) porta le coup de grâce au projet; au défunt légat en Orient on ne donna pas de successeur. Théodore Chrysobergès mourut peu avant 1429. La bulle, plusieurs fois citée, du 16 février 1430, le dit « nuper defunctus ». Durant un de ses séjours en Orient il avait racheté les livres de son frère Maxime et de fr. Manuel Calécas. C'est grâce à lui et à son frère et héritier André que la précieuse collection passa à la bibliothèque des papes. Un autre manuscrit ayant appartenu à fr. Théodore (un Chrysostome du x[e] siècle) se trouve à la bibliothèque laurentienne; il provient de la « Badia » de Florence [40].

---

[37] Ehrle, Archiv, 4, p. 135.

[38] Cf. la bulle de Calixte III du 13 février 1451 dans Archivum Franciscanum Historicum, 6, 1913, p. 529. Le même fr. Simon fut chargé de publier en Crête la constitution apostolique du 5 septembre 1457 (Bullarium Romanum, III, 3, Romae 1743, p. 91) prescrivant au clergé grec uni d'ajouter le *Filioque* au *Credo*. Voir le *De processione Spiritus Sancti* du Crétois Georges Trapezountios (Patrologie grecque, 161, col. 829 A 1-24; col. 865 B 11-C 3; col. 868 A 5-13), opuscule composé à l'occasion de cette mission et confié à fr. Simon qui devait sans doute le répandre en Crête avec la bulle susdite de Calixte III et une lettre pastorale de Grégoire Mammas, patriarche grec-uni de Constantinople.

[39] « ... dominus cardinalis (Pierre Fonseca) non ivit ad Graeciam. Cum enim versus eandem se parasset ad iter litterae supervenerunt episcopi Theodori, nec non et aliorum multorum, deportatae per fratrem Macarium et alios nonnullos in quibus expresse continebatur ex sententia quod congregatio pro concilio fiendo praelatorum Graecorum isto tempore fieri non posset propter inhumanissimam Turcorum guerram... » Relation Antoine de Massa, Mansi, XXVIII, col. 1066[D]. — D'après un texte de Joseph Bryennios (cité par Ph. Meyer, Byzantinische Zeitschrift., 5, p. 84) on attendait déjà le légat à Byzance.

[40] Mercati, Notizie, p. 483, et tav. V, où se trouve reproduit l'ex-libris (autographe?) de Théodore, en grec et en latin. Studi italiani di filologia classica, I, 1892, p. 167.

* * *

Quand l'empereur et le patriarche apprirent la réponse favorable faite à Eudémonojoannès et à Théodore évêque d'Olénus, ils envoyèrent de nouvelles lettres au pape, répétant (c'est Syropoulos qui l'affirme) ce qu'ils avaient déjà dit dans celles portées par les deux ambassadeurs cités: « Et alors l'empereur et le patriarche écrivirent de nouveau au pape, sur le même sujet. Et dans les lettres précédentes aussi bien que dans ces dernières, il était dit entre autres qu'il revient à l'empereur de convoquer le concile; mais, étant donné que les revenus de l'empire avaient beaucoup diminué, et que l'église romaine et les Latins occupaient des îles appartenant à l'empereur... » [41]. Après ces mots notre texte de Syropoulos est interrompu par une lacune. Ce qui suit appartient au récit d'une assemblée (*σύλλογος*) tenue à Constantinople et dans laquelle le nonce pontifical fr. Antoine de Massa, des frères mineurs, avait traité du concile avec un personnage qui n'est pas nommé dans le fragment conservé. La relation du nonce nous permet de dire que c'est l'empereur Jean VIII [42]. La lettre dont le résumé est ainsi tronqué dans Syropoulos fut presque sûrement portée à Rome par Jean Bladynteros, dont on signale le passage à Florence au printemps 1421 et qui se rendait à la curie romaine [43].

---

[41] « *καὶ τότε πάλιν ἔγραψεν ὁ βασιλεὺς καὶ ὁ πατριάρχης τῷ πάπᾳ περὶ τῶν αὐτῶν: περιείχετο δὲ καὶ ἐν τοῖς προτέροις καὶ ἐν τοίσδε τοῖς γράμμασιν μετὰ τῶν ἄλλων καὶ τοῦτο, ὅτι, εἰ καὶ τοῦ βασιλέως ἴδιόν ἐστι τὸ συνάξαι τὴν σύνοδον, ἀλλ' ἐπειδὴ πολλαχόθεν ἠλαττώθησαν τὰ τῆς βασιλείας εἰσοδήματα, ἡ δὲ ῥωμαϊκὴ ἐκκλησία καὶ οἱ Λατῖνοι κατέχουσι νήσους βασιλικὰς ...* » éd. Creyghton, p. 7, lin. 3 ss.

[42] Fr. Antoine fut reçu plusieurs fois par l'empereur Jean VIII, entre autres le 15 octobre 1422; c'est alors qu'il lut devant le prince la déclaration en neuf « conclusions » qui forme le corps de sa relation, Mansi XXVIII, col. 1064.

[43] Le 10 juin 1421 les six « di Mercanzia » « providerunt quod dominus Iohannes Plantiderus, orator serenissimi imperatoris Constantinopoli honoretur... » (Iorga, Notes et extraits, II, p. 198; Mercati, Notizie, 478) et le 13 juin suivant la seigneurie recommanda au pape le « spectabilem virum dominum Iohannem Platinterium ». G. Müller, Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente, Firenze 1879, p. 151; Mercati, Notizie, loc. cit. — Mercati, ibid., sur la forme du nom; aux références ajouter maintenant R. Sabbadini, Carteggio di Giovanni Aurispa, Rome 1931, n° V, pp. 7-8).

Nous ne parlerons pas de la légation de fr. Antoine de Massa, très bien connue grâce à la relation qu'il en fit le 14 novembre 1422. On sait que l'empereur et le patriarche opposèrent un refus aux demandes de fr. Antoine, qui, s'appuyant sur les déclarations des ambassadeurs grecs de 1420, les avait invités à conclure l'union malgré l'impossibilité du concile. Quand on eut donné lecture de la relation de fr. Antoine au concile de Sienne (8 novembre 1423) les Pères du concile, constatant que l'affaire de l'union en était venue à un point mort, passèrent à l'ordre du jour [44]. Celà ne voulait pas dire, d'ailleurs, que l'on renonçait à tout espoir. Lorsqu'en décembre 1423 l'empereur Jean VIII débarqua à Venise les Pères réunis à Sienne songèrent à l'inviter au concile. Mais le prince, qui avait hâte de se rendre auprès de Sigismond de Hongrie, ne donna pas suite à l'invitation si vraiment elle fut faite [45].

VIII - **Mission de fr. André Chrysobergès à Byzance (1426)**

Rentré à Constantinople en octobre 1424 et devenu seul empereur après la mort de son père Manuel II (21 juillet 1425) Jean VIII résolut de renouer les pourparlers avec Rome. Les motifs et les circonstances de cette reprise demeurent inconnus en raison d'une nouvelle lacune dans notre texte de Syropoulos, lequel après avoir commencé, au début du chapitre 12 de sa deuxième section, à raconter le voyage de Jean VIII en Hongrie, s'arrête brusquement sur les

---

[44] Mon. conc. gen. saec. xv, I, pp 22, 24, 27; Mansi XXVIII, col. 1062; Cecconi, Concilio di Firenze, p. xvii, doc. V.

[45] Dans une motion de la nation française du 7 janvier 1424, adressée aux légats pontificaux présidents du concile et lue en congrégation générale le 10 janvier, on lit entre autres: « Septimo avizabat, quod cum imperator Graecorum esset Venetiis quod bonum esset scribere papae ut daret operam pro ipsius adventu ad concilium quodque eidem imperatori ex parte concilii scriberetur efficaciter vel etiam mitterentur aliqui ad eundem, solicitareturque dux Venetorum ut ad veniendum ad concilium dictum imperatorem induceret ». Mon. conc. gen. saec. xv, I, p. 37. — Viller, RHE, 18, 1922, p. 34, va trop loin en affirmant que l'invitation fut faite effectivement. Sur le voyage de Jean VIII et notamment sur son arrivée à Venise et son séjour en Italie du Nord voir Iorga, Notes et extraits, I, pp. 349-351, 352, 354, 361, 377 n. 1. Iorga semble croire que l'empereur se rendit d'abord en Hongrie. Mais Jean VIII, qui quitta Constantinople le 15 novembre (Phrantzès, éd. Bonn, p. 118) était déjà à Venise le 15 décembre 1423. R. Sabbadini, Carteggio di Giovanni Aurispa, p. 8 n. 1.

paroles *οἰκονομηθεὶς οὖν ἐξῆλθε* [46]. Ce qui suit est la finale d'un discours prononcé par un prélat de la curie romaine, devant une commission cardinalice, en présence de certains ambassadeurs grecs dont les noms ont disparu dans la lacune signalée. Voici ce qui reste du discours dans Syropoulos: « supporter la fatigue dans la mesure du possible, d'autant plus que l'église romaine est la mère, celle d'Orient la fille; or il convient que la fille se rende auprès de la mère » [47]. — Jusqu'ici les paroles du discours. Syropoulos continue par le récit de l'entretien qui suivit: « Et les cardinaux députés pour traiter du concile avec les nôtres disaient la même chose, et il semblait qu'ils visaient un but honnête, désirant traiter de l'union, au cas où Dieu nous accorderait cette faveur; car ils disaient: nous ne laisserons pas la multitude juger la question, mais nous choisirons parmi les nôtres trois hommes bons et vertueux, et vous de votre côté en choisirez trois, et ils commenceront par supplier Dieu. Et ce que Dieu leur révélera, tous l'approuveront. Car celui qui a dit: là où deux ou trois sont réunis en mon nom je suis présent parmi eux, celui qui a donné voix humaine à l'ânesse, donnera sûrement aussi à ces hommes de trouver une réponse qui soit reçue et approuvée par tous. Et ils cherchaient à nous faire approuver l'idée de nous rendre là-bas » [48].

Les ambassadeurs grecs répondirent que ce qu'on demandait dépassait leurs pouvoirs, qu'ils étaient venus pour fixer la date du concile prévu (depuis 1420) et qu'ils se borneraient à soumettre le

---

[46] Syropoulos, éd. Creyghton, p. 8.

[47] « -X- *αὐτὸν, τὸν κατὰ δύναμιν κόπον ὑποστῆναι, ἄλλως θ' ὅτι ἡ ῥωμαϊκὴ ἐκκλησία μήτηρ ἐστὶ, ἡ δὲ ἀνατολικὴ θυγάτηρ. καὶ ὀφείλει ἡ θυγάτηρ παραγενέσθαι πρὸς τὴν μητέρα* » éd. Creyghton, pp. 8-9.

[48] « *ἐπεὶ γοῦν τὰ αὐτὰ ἔλεγον καὶ οἱ ἀποταχθέντες καρδηνάλιοι συμπράξαι μετὰ τῶν ἡμετέρων τὰ περὶ τῆς συνόδου, καὶ ἐδόκουν, μετὰ ἀγαθοῦ σκοποῦ βουλόμενοι τὴν ἕνωσιν πραγματεύσασθαι εἰ χορηγήσει αὐτὴν ὁ θεός· ἔλεγον γὰρ ὅτι ἡμεῖς οὐκ εἰς τὴν τῶν πολλῶν κρίσιν τὸ ζήτημα καταλείψομεν, ἀλλ' ἐκλεξόμεθα καλοὺς καὶ ἐναρέτους τρεῖς ἐκ τῶν ἡμετέρων· ὡσαύτως δὲ καὶ ὑμεῖς ἐκλέξεσθε τρεῖς, καὶ δεηθήσονται πρότερον τοῦ θεοῦ προσευξάμενοι μετὰ καθαρᾶς καὶ συντετριμμένης καρδίας, καὶ καθίσουσιν ἰδίᾳ τὴν ἐκ θεοῦ ζητοῦντες ἐπίσκεψιν. καὶ ὅπερ ἂν ἀποκαλύψῃ αὐτοῖς ὁ θεὸς, στερχθήσεται παρὰ πάντων. ὁ γὰρ εἰπὼν ὅπου εἰσὶ δύο ἢ τρεῖς συνηγμένοι ἐν τῷ ἐμῷ ὀνόματι, ἐκεί εἰμι ἐν μέσῳ αὐτῶν, καὶ ὁ δοὺς τῇ ὄνῳ ἀνθρωπίνην φωνὴν, πάντα δώσει καὶ ἐκείνοις εὑρεῖν ὅπερ ἀποδέχεται στέργεσθαι παρὰ πάντων. καὶ ἔπειθον στέρξαι τὴν ἐκεῖσε ἐπιδημίαν ἡμῶν* » p. 9, lin. 1 ss.

nouveau projet à l'empereur et au patriarche. Mais ils déclarèrent qu'en toute hypothèse, si le concile devait se célébrer en Italie, le pape aurait à payer les frais de déplacement et d'entretien, qu'ils estimèrent à 75000 florins. A leur grand étonnement Martin V accepta sur-le-champ cette condition onéreuse et il les congédia, les exhortant à hâter l'œuvre de l'union qu'il désirait d'autant plus qu'il sentait s'approcher le terme de sa vie terrestre. Les ambassadeurs s'en retournèrent à Constantinople en compagnie d'un nonce pontifical, à savoir, notre fr. André Chrysobergès, que Syropoulos décore de nouveau du titre épiscopal, mais qui n'était encore que maître du Sacré palais [49]. Grâce aux documents pontificaux relatifs à cette mission nous savons qu'elle eut lieu dans l'été ou l'automne 1426. Avant de traduire le récit de Syropoulos nous tirerons de ces pièces d'archives les renseignements qu'elles peuvent nous fournir sur l'activité d'André Chrysobergès. Nous avions laissé ce dernier à Constance; en juillet 1418 il se trouvait à Padoue [50]; il n'était encore que bachelier en théologie; mais son séjour dans la ville universitaire doit être en relation avec le diplôme pontifical du 12 février précédent, qui lui facilitait l'obtention de la barette magistrale. On le retrouve ensuite à Rome, sur le déclin de l'année 1425. Il est maintenant maître en théologie; sa présence à la curie est peut-être en rapport avec la venue de l'ambassade grecque qu'il accompagnera à Byzance l'année suivante. Entre 1418 et 1425 fr. André avait séjourné en Orient, peut-être dans la ville de Caffa en Crimée; il y avait prêché, s'adressant de préférence à des populations non-catholiques et son activité apostolique l'obligeait à certaines dépenses; pour la lui faciliter Martin V, le 10 décembre 1425, le nomma recteur d'une chapelle « sine cura animarum » située à Caffa et dédiée à s. Antoine [51]. C'était un revenu annuel de 50 florins assuré à notre

[49] A. Touron, Histoire des hommes illustres, 3, p. 266 (s'appuyant sur Raynaldi, 1426, n° 22) savait que fr. André « enseigna dans les Écoles du sacré Palais avant que d'être élevé la Dignité Episcopale ». Malheureusement l'autorité de Quétif-Echard (trompés par Syropoulos) l'empêcha de tirer la conclusion nécessaire.

[50] C. Zonta-I. Brotto, Acta Graduum etc., p. 149, n° 612.

[51] BOP II, pp. 657-658. Échos d'Orient, 34, 1935, p. 424. Le 28 janvier 1426 fr. André s'obligea personnellement au payement des annates pour son bénéfice. Iorga, Notes et extraits, II, p. 343 n. 3. Échos d'Orient, 34, p. 417.

maître en théologie, dont le pape se préparait à employer largement les services dans diverses missions diplomatiques. C'est pourquoi, le 12 février, il l'agrégea à la « famille » pontificale, lui octroyant tous les privilèges que comportait le titre de familier. La bulle de nomination donne comme motif les services que maître André a déjà rendus à l'église et ceux qu'il se dispose à rendre, et qui l'obligeront à faire des voyages multiples. C'est pourquoi la bulle contient une recommandation générale, constituant une sorte de passeport diplomatique, de durée illimitée [52]. Le 9 juin 1426 maître André est nommé régent des écoles du palais apostolique [53] et le lendemain on lui délivre un nouveau sauf-conduit, cette fois en vue d'une mission déterminée, auprès de l'empereur Jean VIII et du patriarche Joseph de Constantinople [54]. C'est celle dont nous lirons tout à l'heure le récit dans Syropoulos. Le 11 juin Martin V confère à son nonce des pouvoirs spéciaux d'absolution pour la durée de la mission [55]. Un autre privilège du même jour fait voir que maître André comptait mener de front, en Orient, plusieurs affaires et que son rôle diplomatique au service du pape ne lui faisait pas négliger les devoirs d'une charge très importante que lui avait confiée son ordre. En effet, lorsque Martin V nomma fr. André maître du Sacré palais, il déclara expressément que cette promotion ne portait aucun préjudice aux grâces, privilèges et titres qu'il détenait dans la religion dominicaine, et plus spécialement qu'il serait maintenu dans l'office de vicaire général de la Société des frères pérégrinants, et de vicaire général sur l'ordre des frères uniteurs d'Arménie. Ce double titre faisait de maître André le supérieur majeur de presque tous les dominicains d'Orient. Nous avons vu que son frère Théodore l'avait détenu avant lui mais nous ignorons à quelle date fr. André lui succéda. Le chapitre général des frères prêcheurs, célébré à Bologne

---

[52] Échos d'Orient, 34, pp. 418, 426.

[53] Échos d'Orient, 34, pp. 418, 426. Sur l'université de la curie pontificale et sur l'office du maître en théologie du sacré palais apostolique il manque encore une étude qui tienne compte de toutes les données actuellement disponibles. Mon confrère le R. P. M. Denys me fait remarquer l'intérêt exceptionnel que présente, de ce point de vue, le document du 20 décembre 1430, publié dans Échos d'Orient, 34, p. 435 ss.

[54] Échos d'Orient 34, pp. 419 429. Cf. Raynaldi 1426 nº 22.

[55] Échos d'Orient, 34, p. 431.

le 19 mai 1426 et les jours suivants, révoqua les vicaires dans l'ordre entier mais fit une exception pour celui des frères pérégrinants [56]. Toutefois c'est là une clause « de style » dont on ne peut rien conclure, pas plus qu'on ne saurait arguer du silence de certains documents pontificaux [57]. Mais, vicaire ou non, André, qui appartenait à la Société des pérégrinants, dut s'intéresser aux affaires de celle-ci dès son arrivée à Rome en automne ou hiver 1425. Ce ne doit pas être un effet du hasard si, le lendemain du jour où fr. André devint familier du Saint-Père, la chancellerie pontificale expédia une constitution fort importante, concernant la Société des frères pérégrinants. Certains évêques d'Orient, autorisés par le Saint-Siège à retenir à leur service des religieux mendiants, interprétaient ce privilège très largement, comme si les religieux en cause n'avaient besoin d'aucune permission de leurs supérieurs réguliers, et se trouvaient exemptés de toute obédience à l'endroit de ceux-ci. Le pape condamna cette interprétation et déclara plus spécialement que les dominicains de la société des frères pérégrinants ne pouvaient pas demeurer auprès des évêques sans la permission de leur supérieur majeur, le vicaire général [58]. Cette constitution du 13 février 1426 vise probablement l'évêque de Chios, Léonard Pallavicini, bénéficiaire du privilège en cause depuis plusieurs années. L'usage qu'il en faisait pouvait être d'autant plus fâcheux qu'il était, pour le moment, engagé dans une querelle violente avec les dominicains de Chios. Il était allé jusqu'à interdire leur église, mesure que Martin V annula le 5 mars 1426 [59]. Il est fort probable que cette bulle et deux autres délivrées en faveur du même couvent, les 12 et 21 novembre 1425, le furent à la demande de fr. André, et que c'est lui, devenu vicaire général, qui les porta à destination [60]. En faisant rentrer au cloître

---

[56] MOPH 8, p. 198.

[57] Quoi qu'en pense mon confrère le R. P. M. H. Laurent (Échos d'Orient, 34, p. 416) je ne considère pas ce silence comme une preuve suffisante. Naturellement il n'y a pas lieu d'affirmer positivement que fr. André fut vicaire général avant 1426, tant qu'on n'aura pas trouvé une preuve explicite.

[58] Bulle du 13 février 1426, BOP II, p. 663. Cf. Eubel I, p. 185. Chien. n. 3.

[59] BOP II, loc. cit.

[60] La bulle « Sacrosanctae » du 12 novembre 1425 déclare que les dominicains ont pleine liberté d'administrer les sacrements de l'eucharistie et de la pénitence dans

les religieux dispersés il veillait à l'intérêt primordial de ses couvents, qui manquaient constamment de personnel, comme on voit par les considérants d'une bulle du 11 juin 1426, autorisant maître André à conduire en Orient 10 religieux de son ordre [61]. La mission que le pape confiait au vicaire général des frères pérégrinants, offrait à celui-ci l'occasion d'intervenir à point nommé dans les affaires d'un des couvents les plus importants de son ressort.

Maître André était également, on l'a vu, vicaire général sur l'ordre des frères uniteurs d'Arménie. A ce titre il représentait le maître général des prêcheurs auprès de la congrégation arménienne des frères uniteurs, canoniquement subordonnée à l'ordre dominicain [62]. On peut donc supposer à bon droit que fr. André n'est pas demeuré étranger aux affaires arméniennes qui se traitaient alors en curie: élévation à l'épiscopat de deux frères uniteurs [63] et obtention d'un privilège pour toute la congrégation[64]. Bref, le nonce envoyé à Byzance par Martin V apparaît en même temps comme le directeur attitré de l'apostolat dominicain en Orient, et n'était pas du tout disposé à faire de son vicariat général une sinécure. Celà correspond parfaitement à ce que nous savons du personnage, dont le zèle peu commun a été noté en plusieurs endroits par Syropoulos, entre autres dans le récit de la mission d'André à Byzance en 1426,

---

leur église, autrefois dite *Eleusa* (Ἐλεοῦσα); copie du XVIII[e] siècle (d'après l'original conservé au couvent Saint-Pierre de Péra) aux archives de l'ordre, XIV, liber LLL, f. 306[r-v]. La bulle du 21 novembre se trouve dans BOP II, p. 656.

[61] Échos d'Orient, 34, pp. 430-431.

[62] Le dominicain qui portait le titre de « vicaire général des frères uniteurs » n'était pas, à proprement parler, le supérieur de la congrégation arménienne; ce supérieur (*gubernator*) était élu par les frères uniteurs eux-mêmes et avait juridiction *ordinaire*. Le vicaire dominicain était seulement une sorte de visiteur permanent, exerçant, par *délégation*, sur l'ordre arménien, le droit de contrôle qui revenait au maître général des frères prêcheurs, en vertu de la constitution apostolique du 31 janvier 1356 (BOP II, 246). Rappelons que les maîtres généraux de l'ordre des prêcheurs avaient également juridiction sur une autre société arménienne, l'ordre des frères arméniens de s. Basile, dont les maisons se trouvaient en Occident (*citra mare*) surtout en Italie (constitution apostolique du 30 juin 1356, BOP II, p. 248).

[63] Le 19 décembre 1425 Thomas d'Abaraner des frères uniteurs devint archevêque de Sulthanyeh et Jean de s. Michel du même ordre, évêque de Tiflis; Eubel, Hierarchia, I, 476 Tefelicen.; 457 Soltanien.; BOP II, p. 660.

[64] Le 12 mai 1426 Martin V prend sous sa protection le gouverneur et les frères de l'ordre des uniteurs, spécialement leur couvent de Caffa; BOP II, p. 666.

récit qu'il est temps de traduire: « Les ambassadeurs s'en retournèrent donc et rapportèrent à l'empereur et au patriarche les paroles (de Martin V). Et avec eux vint de là-bas en qualité d'ambassadeur, André, archevêque de Rhodes, qu'on a montré plaidant dès les débuts la cause de l'union ensemble avec Eudémonojoannès. Et il dit ce que dirent nos ambassadeurs, et s'efforça à fonder sur ces (propositions) la réalisation du synode. Car il se disait muni de pouvoirs pour préparer une base convenable en vue de la réunion du synode chez eux. Or il se trouva que l'empereur était alors tout à fait enclin à convoquer le concile en Italie et il souhaitait que cette assemblée se réunît sans délai. Quand André le sut il accepta avec joie de s'y employer sans détours, et de faire en sorte que l'assemblée se réunît conformément à la convention. Mais ensuite le patriarche eut une entrevue avec l'empereur, un jour que celui-ci se trouvait au vénérable couvent de Stoudiou [65]. Ils tinrent conseil et finalement ils ajournèrent et remirent à plus tard la question du concile. Et l'empereur, je ne sais comment, imposa un frein au désir qu'il avait manifesté et il tint à André certains discours qui ne cadraient guère avec ce qu'il avait dit d'abord. Et celui-ci demanda une réponse au message du pape qu'il avait apporté. Et l'empereur ne voulut point lui donner de réponse, mais dit qu'il répondrait par un ambassadeur à lui. Ceci déplut à André qui dit, parlant de lui-même: Je suis citoyen de cette patrie et suis obligé envers elle et son bien me tient à cœur. Pourquoi donc l'empereur ne me dit-il pas l'intention qu'il veut communiquer au pape, afin que je sache, et, si c'est possible, je collabore à la réussite; dans le cas contraire j'empêcherai au moins que l'ambassade ne se termine en pure perte. Car je connais parfaitement, dit-il, les dispositions du pape et je sais jusqu'où il poussera la condescendance et ce qu'il fera et ne fera pas. Quand l'empereur entendit ces propos il déclara: je ne suis pas tenu de communiquer à André ce que je veux faire savoir

---

[65] Stoudiou, et non pas Stoudion, comme on écrit d'ordinaire. Il s'agit de la région de Constantinople dite τὰ Στουδίου « quartier de Stoudios »; il n'y a jamais eu à Constantinople de couvent du nom de « Stoudion ». Cf. H. Delehaye dans Analecta Bollandiana, 52, 1934, pp. 64-65.

au pape. À lui de s'acquitter du message qu'on lui a confié. Et moi, une fois que je l'ai entendu, je puis répondre par son intermédiaire ou bien par un des nos hommes. Après ces paroles il renvoya André » [66]. — Congédié de cette façon peu gracieuse fr. André rentra à Rome. Nous l'y voyons, le 9 mai 1427, chargé de promouvoir à la maîtrise en théologie fr. James Blacden, dominicain anglais [67].

---

[66] « Ἐπανῆλθον οὖν οἱ πρέσβεις, καὶ ἀνήνεγκαν ταῦτα τῷ βασιλεῖ, καὶ τῷ πατριάρχῃ. ἦλθεν δὲ καὶ μετ' αὐτῶν πρέσβυς ἐκεῖθεν ὁ Ῥόδου Ἀνδρέας, ὃν ὁ λόγος ἐδήλωσε ὡς συνηγορήσαντα τῷ Εὐδαιμονοϊωάννῃ καταρχὰς περὶ τῆς ἑνώσεως. καὶ εἶπε τὰ αὐτὰ ἅπερ καὶ οἱ ἡμέτεροι πρέσβεις εἰρήκασι, καὶ ἐσπούδασε τοιαύτην ἀρχὴν ἐγκαταστῆσαι τοῖς συνοδικοῖς πράγμασιν. ἔλεγε γὰρ δύναμιν ἔχειν ἐκεῖθεν πρὸς τὸ τὴν ἀνήκουσαν ἀρχὴν καταβαλεῖν εἰς τὴν ἐκεῖσε συνάθροισιν τῆς συνόδου. τότε γοῦν εὑρέθη καὶ ὁ βασιλεὺς προθυμότατος πρὸς τὸ συγκροτῆσαι τὴν σύνοδον εἰς τὴν Ἰταλίαν, καὶ ἐβούλετο εὐθὺς ἄρξασθαι τῆς τοιαύτης συνελεύσεως. ὅπερ μαθὼν καὶ ὁ Ἀνδρέας περιχαρῶς ἐξεδέχετο πρᾶξαι τοῦτο ἀνενδοιάστως καὶ ὁμολογουμένως συστῆσαι γίνεσθαι τὴν πρὸς Ἰταλίαν συνάθροισιν. εἶτα παραγέγονεν ὁ πατριάρχης εἰς τὸν βασιλέα ἐν τῇ σεβασμίᾳ μονῇ τῶν Στουδίου εὑρισκόμενον τότε. καὶ βουλευσάμενοι εὑρέθησαν εἰς ἀναβολὴν τὰ περὶ τῆς συνόδου ὑπερτιθέμενοι. καὶ ὁ βασιλεὺς οὐκ οἶδ' ὅπως ἐπέσχεν ἑαυτὸν ἀπὸ τῆς προθυμίας ἣν ἔδειξεν ἔχειν περὶ τὴν συνάθροισιν τῶν ἐν τῇ συνόδῳ συνελευσομένων καὶ εἶπε τῷ Ἀνδρέᾳ τινὰ μὴ συνᾴδοντα τοῖς προτέροις αὐτοῦ λόγοις. ὁ δὲ ἀπήτησεν ἀπολογίαν πρὸς τὴν πρεσβείαν ἣν διεκόμισεν ἀπὸ τοῦ πάπα. καὶ ὁ βασιλεὺς οὐκ ἐθέλησε δοῦναι αὐτῷ τὴν ἀπολογίαν, ἀλλ' εἴρηκεν ἀπολογηθῆναι τῷ πάπᾳ διὰ πρέσβεως ἰδίου, ὅπερ δυσχερῶς ἔφερεν ὁ Ἀνδρέας. καὶ ἔλεγε περὶ ἑαυτοῦ ὅτι ἐγώ εἰμι πολίτης καὶ ὀφειλέτης τῆς πατρίδος ταύτης, καὶ ἀγαπῶ τὸ καλὸν αὐτῆς. τίνος οὖν χάριν οὐ λέγει μοι ὁ βασιλεὺς τὸν σκοπὸν, ὃν ἔχει διαμηνῦσαι τῷ πάπᾳ ἵνα εἰδῶ, καὶ εἰ μὲν ἐγχωρεῖ γενέσθαι συνεργήσω καὶ αὐτὸς, εἰ δὲ μὴ τοῦτο, ἐμποδίσω ἵνα μὴ ζημιωθῶσι τὴν τῆς πρεσβείας ἔξοδον. ἐγὼ γὰρ οἶδα ἀκριβῶς, ἔλεγε, πῶς διάκειται ὁ πάπας εἰς τὰ τοιαῦτα πράγματα, καὶ μέχρι τίνος συγκαταβήσεται, καὶ ποιήσει ἢ οὐ ποιήσει. [τμήμ. β' κεφ. ιε']. ἀκούσας δὲ ταῦτα ὁ βασιλεὺς ὥρισεν ὅτι οὐκ ἔχω ἐγὼ ἀνάγκην εἰπεῖν τῷ Ἀνδρέᾳ τίνα βούλομαι μηνῦσαι τῷ πάπᾳ ἀλλ' οὐδὲ αὐτὸς ἔχει δίκαιον ἀπαιτεῖν με τοῦτο. ἴδιον μὲν γὰρ ἦν αὐτοῦ τὸ διακομίσαι τὴν πρεσβείαν ὡς ἀνετέθη. μετὰ δὲ τὸ ἀκοῦσαί με ταύτην, ἐμόν ἐστι τὸ ἀπολογηθῆναι ἢ δι' αὐτοῦ ἢ δι' ἡμετέρου. καὶ μετὰ τοιούτων λόγων ἐξέπεμψε τὸν Ἀνδρέαν » éd. Creyghton, pp. 10-11.

Il aurait fallu examiner ici si l'échec — provisoire — des efforts de fr. André n'est pas dû à une intervention de Joseph Bryennios. Ph. Meyer dans Byzantinische Zeitschrift, 5, p. 84, disposait de renseignements insuffisants sur les négociations gréco-romaines. Mais pour l'étude dont on parle ici il eût fallu refaire tout le travail de Meyer, reprise qui s'impose d'ailleurs, après les recherches de G. Mercati, Notizie, p. 473 ss.

[67] Échos d'Orient, 34, p. 432.

IX - André Chrysobergès et les accords gréco-latins de 1430

Le chapitre général des frères prêcheurs célébré à Cologne en 1428 révoqua les pouvoirs délégués à n'importe quel vicaire dans tout l'ordre, exception faite, selon l'usage, du vicaire général de la société des frères pérégrinants, alors fr. André Chrysobergès [68]. Bientôt une nouvelle mission pontificale conduisit ce dernier en Pologne et en Lithuanie (1428-1429), pays où la société des pérégrinants comptait des couvents nombreux, situés presque tous dans les provinces russiennes [69]. Au cours de cette légation, pas plus qu'il ne l'avait fait jadis en Orient, fr. André n'oublia sa charge de vicaire général. Il intervint auprès du roi pour que soient restitués au couvent de Léopol (Lwów) certains livres déposés près du magistrat de la ville [70]. Quand il passa à Cracovie le légat, qui, on le sait, était aussi maître du Sacré palais, fut inscrit au rôle des professeurs de théologie de l'université jaguellonne [71]. Il est fort probable qu'à cette occasion il fit un acte d'enseignement, leçon ou dispute, afin de justifier l'honneur que lui faisait la faculté. Parmi ses auditeurs il eut sans doute Jean Długosz, le futur historien, qui venait de s'immatriculer à l'uni-

---

[68] MOPH VIII, p. 208.

[69] En plus du texte de Długosz cité plus loin, voici les documents concernant la légation de maître André Chrysobergès en Pologne: deux lettres de Martin V au roi de Pologne Ladislas, du 1er octobre 1428 (J. Długosz, Hist. Pol. IV, opera ed. Przeździecki XIII, Cracovie 1877, pp. 378-379); lettre de Martin V à Zbigniew Oleśnicki évêque de Cracovie du 1er octobre 1428 (A. A. Lewicki, Codex epistolaris saeculi decimi quinti, II, Cracovie, 1891, pp. 220-221); ordre de payer au légat en Pologne une subvention de 300 florins, donné par Martin V à son trésorier le 7 octobre 1428 (Iorga, Notes et extraits, II, p. 245); lettre de Martin V à Zbigniew Oleśnicki du 7 août 1430 (A. Sokołowski-J. Szujski, Codex epist. saec. decimi quinti, I, Cracovie 1876, pp. 68-69); compte-rendu de sa légation adressé, le 16 août 1430 par maître André à un prélat de la cour de Rome (Julien Cesarini?) (A. Prochaska, Cod. ep. Vitoldi, pp. 855-858); lettre du cardinal Zbigniew Oleśnicki au cardinal Julien Cesarini, président du concile de Bâle, de janvier 1432 (Lewicki, Cod. ep., II, pp. 287-293).

[70] Akta Grodzkie i Ziemskie, V, Lwów 1875, p. 63.

[71] Album Studiosorum Universitatis Cracoviensis, I, Cracovie 1887, p. 6: « Mr. Andreas, professor sacrae theologiae, magister sacri palacii ». Cf. J. Fijałek, Studja do dziejów Uniwersytetu krakowskiego i jego wydziału teologicznego w XV wieku, Rozprawy Akademii Umiejętności, wyd. filologiczny, Ser. II, 14, 1899, pp. 115-116. Je dois au R. P. Woroniecki O. P. la connaissance de ce travail, le premier où l'on ait signalé la mission de fr. André en Pologne.

versité [72]. En tout cas Długosz tenait en haute estime le dominicain grec, comme on peut voir par les termes élogieux qu'il emploie en parlant de lui dans son Histoire de Pologne [73]. Quand maître André rentra à Rome (au plus tard en hiver 1429-30) il apprit coup sur coup la mort de son frère Théodore et sa propre nomination à l'évêché de Sutri, avenue durant son absence [74]. Cette dernière nomination n'eut d'ailleurs pas d'effet, soit que fr. André n'ait pas pu faire expédier en temps utile les bulles pontificales, soit qu'il ait librement renoncé à ses droits, préférant conserver, avec le titre de vicaire général, l'autorité sur les dominicains d'Orient. En tout cas le 20 décembre 1430 il n'était plus considéré comme évêque-élu de Sutri, mais seulement comme maître du Sacré palais [75]. Bientôt sur sa demande Martin V lui rendit, d'autorité apostolique, la charge de vicaire général des frères pérégrinants, dont l'ordre, à la suite de la nomination d'André à l'évêché de Sutri, avait disposé en faveur de fr. Léonard de Chios [76].

Lorsque fr. André Chrysobergès rentra de Pologne il trouva à Rome une ambassade grecque venue pour négocier avec Martin V la réunion de ce concile dont Byzance n'avait pas voulu en 1426. Syropoulos était mal renseigné sur cette ambassade, la dernière que Martin V put recevoir. Il n'en savait pas même la date exacte et à lire son récit on croirait qu'elle eut lieu tout de suite après la mission d'André Chrysobergès de 1426, dont on a raconté l'échec plus haut. Voici les paroles de Syropoulos: « Ensuite (l'empereur) en-

---

[72] Album Stud. univ. Crac., p. 68 (ann. 1428).

[73] « Martinus papa V ... Andream de Constantinopoli Graecum natione in theologia magistrum et palatii apostolici magistrum... excellentis ingenii et singularis doctrinae virum mittit ad Wladislaum regem Poloniae ad solicitandum eum ut cum fratre suo duce Withawdo causam contra Bohemos suscipiat... Is, tum rege in Luczsko (Łuck) agente, adveniens, oratione disertissima facta legationem suam prudenter et graviter exposuit... » J. Długosz, Hist. Pol. IV, (opera XIII) p. 375.

[74] Échos d'Orient, 34, p. 421.

[75] Bulle du 20 décembre 1430, par laquelle Martin V charge « André de Constantinople, profès de l'ordre des prêcheurs, maître en théologie et maître des écoles du palais apostolique » de conférer la maîtrise en théologie au frère mineur Jean Fouchier; Échos d'Orient, 34, p. 435. (Sur ce document cf. p. 52, n. 53).

[76] Le 10 janvier 1431; Échos d'Orient, 34, pp. 436-438. — Léonard de Chios devint archevêque de Mytilène en 1444 et mourut en 1459; Eubel, Hierarchia, II, p. 198, Mytilenen.

voya comme ambassadeurs auprès du pape le seigneur Marc Iagaris, alors grand stratopédarche, et le très révérend père higoumène du vénérable couvent du Pantocrator, monseigneur Macaire Macros. Ils partirent donc avec des lettres de l'empereur et du patriarche et parlèrent du concile selon leurs instructions, et revinrent avec des lettres du pape. Mais nous n'avons entendu aucun détail sur l'objet de cette mission et nous n'avons pas pu connaître le contenu des lettres envoyées d'ici et apportées de là-bas. C'est pourquoi nous n'avons rien à dire sur leur ambassade, si ce n'est qu'ils furent envoyés pour traiter du concile et pour le préparer »[77]. — Le chroniqueur Georges Phrantzès, qui a noté le retour de nos deux ambassadeurs à travers le Péloponèse, le place en 1430, date exceptionnellement bien garantie par le synchronisme avec la chute de Thessalonique[78].

Cependant les documents romains nous permettent de compléter heureusement les informations déficientes de Sylvestre Syropoulos, dont nous prenons congé ici[79]. On sait en effet que Martin V eut la consolation, avant de mourir, de conclure avec les Grecs une convention définitive au sujet du concile. Son successeur Eugène IV s'en servit comme base des négociations ultérieures avec la cour de Byzance. Il est question de cet accord gréco-latin dans la bulle du 12 novembre 1431, par laquelle il autorise son légat Julien Cesarini,

---

[77] « *Εἶτα ἔστειλε πρέσβεις εἰς τὸν πάπαν τὸν τότε μέγαν στρατοπεδάρχην κῦρον Μάρκον τὸν Ἰάγαριν, καὶ τὸν τιμιώτατον ἐν ἱερομονάχοις, καὶ καθηγούμενον τῆς σεβασμίας μονῆς τοῦ Παντοκράτορος, κῦρον Μακάριον τὸν Μακρόν. ἀπῆλθον οὖν οὗτοι μετὰ γραμμάτων τοῦ βασιλέως καὶ τοῦ πατριάρχου. καὶ εἶπον περὶ τῆς συνόδου καθὼς ἀνετέθησαν, καὶ πάλιν ἐπανῆλθον διακομίσαντες καὶ ἀπὸ τοῦ πάπα γράμματα. οὔτε γοῦν ἐπὶ τίσιν οἱ πρέσβεις οὗτοι ἐστάλησαν, ἠκούσαμεν κατὰ μέρος, οὔτε τὴν περίληψιν τῶν ἐντεῦθεν σταλέντων γραμμάτων, ἢ τῶν ἐκεῖθεν ἐλθόντων εἰδέναι ἐδυνήθημεν. διὸ οὐδὲ ἔχομέν τι περὶ τῆς πρεσβείας αὐτῶν γράφειν εἰ μὴ ὅτι ἐστάλησαν πρὸς τὸ λέγειν καὶ κατασκευάζειν τὰ περὶ τῆς συνόδου* » éd. Creyghton, p. 12.

[78] Phrantzès, éd. Bonn, p. 156.

[79] Selon l'historien grec, après l'ambassade à laquelle nous venons d'assigner la date 1429-1430, il se passa un temps assez long avant que Byzance envoyât de nouveau des ambassadeurs à Rome. C'est une erreur, car lui-même raconte aussitôt (sect. II, cap. XVI-XVIII) l'histoire d'une nouvelle ambassade qui, à peine partie, rebroussa chemin (sect. II, cap. XIX in princ.) à la nouvelle de la mort de Martin V (20 février 1431). Pour être dans le vrai Syropoulos aurait dû insérer entre la dernière ligne de la page 11 et la première de la page 12 la phrase *παρῆλθε..... ὕστερον* qui termine le chapitre XV de sa section II.

cardinal de Sant'Angelo, à transférer en Italie le concile de Bâle [80]. Le texte même de la convention de 1430 entre Martin V et les Grecs nous est parvenu, quoique sans date [81]. Par ailleurs André Chrysobergès y fait allusion dans le discours déjà cité qu'il tint au concile de Bâle en 1432 et il se vante d'avoir participé en personne aux tractatives qui précédèrent l'accord:

> Pontifex siquidem maximus Martinus felicis recordationis papa quintus sic sua sapientia atque humanitate Graecos ad opus unionis attraxit ut de tanta opinionum ac postulationum diversitate ad unam et solam differentiam concesserit, quis scilicet locus ille sit qui pro convocanda synodo utriusque generis patres apte suscipere possit. Habeo huius rei testes gravissimos qui huic vestrae expectationi adsunt et quae dico in praesenti audiunt, nec audita vobis patres pronuntio sed quae vidi et quae praecepto eiusdem praesulis ipse contrectavi et publica concluseram stipulatione [81].

Nous arrêtons ici cet exposé sans doute déjà trop long. Les négociations amorcées à Constance 15 ans plus tôt venaient d'aboutir; la réunion du concile semblait prochaine. S'il fallut encore attendre tant d'années, la faute en fut aux Pères du concile de Bâle qui refusèrent de se transporter en Italie pour condescendre aux désirs des Grecs. Dans ses relations avec l'assemblée rétive le successeur de Martin V fit appel entre autres aux services de fr. André Chrysobergès qu'il éleva à l'archevêché de Rhodes. Comme tel le dominicain byzantin joua à Ferrare et Florence le rôle que l'on sait [82], et le 6 juillet 1439, il eut la joie de pouvoir apposer sa signature au bas de l'acte d'union, de cette union trop éphémère à laquelle il aspirait depuis si longtemps, mû par un zèle à la fois religieux et patriotique. Peut-être nous sera-t-il donné un jour d'étudier la longue carrière qu'il fournit encore au service du siège apostolique depuis son élévation à l'épiscopat jusqu'à sa mort en 1456.

---

[80] Mansi XXIX, col. 561-564; Cecconi, p. xx-xxi, doc. vii.

[81] Cecconi, pp. xviii-xix, doc. vi.

[82] Hefele-Leclerq, VII, 2, pp. 967, 972, 973, 974, 975, 977, 978, 979, 980, 982, 1028. G. Hofmann, dans Orientalia Christiana Periodica, 3, 1937, pp. 413-418, 423, 426-427, 430, 431-432, 433-435; 4, 1938, pp. 173, 175.

APPENDICE

Martin V réserve à fr. Théodore de Constantinople O. P. le premier canonicat vacant dans les églises de Patras et de Modon et Coron.

Constance, 1418, 26 janvier [83].

Martinus etc. dilecto filio Theodoro de Constantinopoli ordinis fratrum predicatorum professori salutem etc.

Probate devotionis sinceritas quam ad nos et Romanam geris ecclesiam cuius dudum scismate divise nunc vero Dei pietate sedate reintegrationis et unionis negotiis labores plurimos perferens viriliter insudasti necnon religionis zelus vite ac morum honestas aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita super quibus apud nos fide digno commendaris testimonio promerentur ut te specialibus favoribus et gratiis apostolicis prosequamur. Volentes itaque tibi qui in negociis unionis sancte Romane ac reintegratione Constantinopolitane ecclesiarum in Constantiensi concilio laudabiliter laborasti et in posterum Deo tibi propitio laborare proponis premissorum intuitu graciam facere specialem singulos Patracensis et Mothonensis ac Coronensis ecclesiarum in quibus minores medie et maiores prebende fore noscuntur canonicatus et prebendas etiam si prebende ipse minores medie vel maiores fuerint ut prefertur, cum plenitudine iuris canonici apostolica tibi auctoritate si qui vacant ad presens vel cum vacaverint, quos tu per te vel procuratorem tuum ad hoc legitime constitutum infra unius mensis spatium postquam tibi vel eidem procuratori vacatio illorum innotuerit duxeris acceptandos concedendos tibi in commendam usque ad apostolice sedis beneplacitum post acceptationem huiusmodi cum omnibus iuribus et pertinentiis suis dispositioni apostolice reservamus, districtius inhibentes venerabilibus fratribus nostris archiepiscopo Patracensi et Motonensi ac Coronensi episcopis necnon dilectis filiis eorumdem ecclesiarum capitulis ac illi vel illis ad quem vel ad quos in ipsis ecclesiis canonicatuum et prebendarum collatio, provisio, presentatio seu quevis dispositio communiter vel divisim pertinet, ne de canonicatibus et prebendis huiusmodi interim, etiam ante acceptationem eamdem, nisi postquam eis constiterit quod tu vel procurator predictus illos nolueritis acceptare, disponere quoquomodo presumant, ac decernentes ex nunc irritum et inane si secus super hiis a quomodocumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attemptari (?) non obstantibus. Nulli ergo etc. Si quis etc. — Datum Constantie septimo kalendas februarii anno primo.

Archivio Vaticano, Reg. Lat. 191, fol. 289^{v-r}.

---

[83] Communiqué par le R. P. H. M. Laurent O. P.